

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 58

157th and 158th meetings
15 July 1947

157ème et 158ème séances
15 juillet 1947

Lake Success
New York

TABLE OF CONTENTS

Hundred and fifty-seventh meeting

	Page
216. Provisional agenda	1293
217. Adoption of the agenda	1293
218. Continuation of the discussion on the special agreements under Article 43 of the Charter and the organization of the United Nations armed forces.....	1294

Hundred and fifty-eighth meeting

219. Provisional agenda	1312
220. Adoption of the agenda	1312
221. Continuation of the discussion on the Greek question	1312

Documents

The following document, relevant to the hundred and fifty-seventh and hundred and fifty-eighth meetings, appear as follows:

Official Records of the Security Council, Second Year:

No. 13, Annex 36

Letter, dated 26 June 1947, addressed to the Chairman of the Military Staff Committee by the President of the Security Council, and reply dated 30 June 1947 (document S/394).

Special Supplement No. 1

Letter, dated 30 April 1947, from the Chairman of the Military Staff Committee to the Secretary-General and enclosed report on general principles governing the organization of the armed forces made available to the Security Council by Member nations of the United Nations (document S/336).

Special Supplement No. 2

Report by the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents to the Security Council (document S/360).

TABLE DES MATIÈRES

Cent-cinquante-septième séance

	Pages
216. Ordre du jour provisoire	1293
217. Adoption de l'ordre du jour	1293
218. Suite de la discussion sur les accords spéciaux prévus à l'Article 43 de la Charte et sur l'organisation des forces armées des Nations Unies	1294

Cent-cinquante-huitième séance

219. Ordre du jour provisoire	1312
220. Adoption de l'ordre du jour	1312
221. Suite de la discussion sur la question grecque	1312

Documents

Les documents se rapportant aux cent-cinquante-septième et cent-cinquante-huitième séances figurent dans les publications suivantes:

Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année:

No 13, Annexe 36

Lettre, en date du 26 juin 1947, adressée au Président du Comité d'état-major par le Président du Conseil de sécurité, et réponse en date du 30 juin 1947 (document S/394).

Supplément spécial No 1

Lettre, en date du 30 avril 1947, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité d'état-major, et rapport, joint à cette lettre, sur les principes généraux régissant l'organisation des forces armées mises à la disposition du Conseil de sécurité par les Etats Membres des Nations Unies (document S/336).

Supplément spécial No 2

Rapport présenté au Conseil de sécurité par la Commission d'enquête sur les incidents survenus à la frontière grecque (document S/360).

—new difficulties are being added to the existing ones; this will not lighten but will only complicate our task.

Mr. Gromyko thereupon continued his remarks in English as follows:

I wish to quote a brief passage from the resolution adopted by the Security Council on 13 February 1947. It reads as follows: "... to submit to the Security Council not later than 13 April 1947 its recommendations with regard to the basic principles which should govern the organization of the United Nations Armed Forces."

The PRESIDENT: We have another meeting at 3 p.m. The hour is now rather late and, consequently, we will have to adjourn this meeting. This afternoon the Security Council will continue its discussion of the Greek question.

The meeting rose at 1.20 p.m.

HUNDRED AND FIFTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 15 July 1947, at 3 p.m.*

President: Mr. O. LANGE (Poland).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

219. Provisional agenda (document S/413)

1. Adoption of the agenda.
2. The Greek question: report by the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents to the Security Council (document S/360).²

220. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

221. Continuation of the discussion on the Greek question

At the invitation of the President, Colonel Kerenxhi, representative of Albania, Mr. Mevorah, representative of Bulgaria, Mr. Dendramis, representative of Greece, and Mr. Vilfan, representative of Yugoslavia, took their seats at the Council table.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): When we began the examination of the Greek question a few weeks ago, we already appreciated its gravity—a gravity still further accentuated by the news contained in press

¹ See *Official Records of the Security Council, Second Year, No. 13.*

² *Ibid.*, Second Year, Special Supplement No. 2.

thode qui nous permettra d'aboutir à un accord. Mais, en réalité, on ne fait qu'ajouter de nouvelles difficultés à celles qui existent déjà, ce qui complique notre travail au lieu de le rendre plus facile.

Ici M. Gromyko continue en anglais par la remarque suivante:

Je voudrais citer un court passage de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité en date du 13 février 1947; il est ainsi libellé: "... de soumettre au Conseil de sécurité, le 30 avril 1947 au plus tard, ses recommandations en ce qui concerne les principes fondamentaux qui doivent régir l'organisation de la force armée des Nations Unies".

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous avons une autre séance à 15 heures. Il se fait tard, il nous faut donc lever la séance. Cet après-midi, le Conseil de sécurité poursuivra la discussion de la question grecque.

La séance est levée à 13 h. 20.

CENT-CINQUANTE-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New York,
le mardi 15 juillet 1947, à 15 heures.*

Président: M. O. LANGE (Pologne).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, France, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

219. Ordre du jour provisoire (document S/413)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question grecque: rapport présenté au Conseil de sécurité par la Commission d'enquête sur les incidents survenus à la frontière grecque (document S/360).²

220. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

221. Suite de la discussion sur la question grecque

Sur l'invitation du Président, le colonel Kerenxhi, représentant de l'Albanie, M. Mevorah, représentant de la Bulgarie, M. Dendramis, représentant de la Grèce, et M. Vilfan, représentant de la Yougoslavie, prennent place à la table du Conseil.

M. PARODI (France): Lorsque nous avons commencé, il y a quelques semaines, l'examen de la question grecque, nous en mesurions déjà la gravité: elle est davantage encore soulignée par les nouvelles que nous ont apportées les

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 13.*

² *Ibid.*, Deuxième Année, Supplément spécial No 2.

reports received during the past few days. It seems to me that we should start by recording the grave and dangerous character of the question which we are examining. That realization imposes on us certain duties.

Our first duty is to remain calm. I have just referred to recent and most disturbing reports. We must get them confirmed, and, as we have fortunately left in Greece a group of observers, we should await, in particular, the report which they are in the best possible position to submit.

We have to be objective, for the graver the situation the more imperative is the need to analyse and understand it exactly. It is the duty of the States concerned not to let their susceptibilities as sovereign nations take precedence of all else and not to give considerations of prestige pride of place above a concern for international order requisite to the maintenance of peace. We must have the will to maintain the authority of the United Nations in the eyes of the world, and not follow the course of weakness which in the past led to the collapse of the League of Nations. At the same time we ourselves should beware of becoming over-sensitive to considerations of prestige. Such considerations, even on the part of an international organization, seldom serve the cause of peace.

Finally we should adhere to the course of action laid upon us by the Charter, namely to seek first of all to settle disputes by reconciling and harmonizing points of view, so that the graver and more complicated the question, the more careful should we be in tackling it and in approaching the nations concerned.

Part I of the report submitted to us by the Commission of Investigation contains an analysis or enumeration of the contradictory allegations made before the Commission, and of the testimony which the Commission gathered. Speakers in this debate have already pointed out what a confused impression is left by this part I of the report. The clearest idea which the reader gathers is that of the extreme difficulty of the Commission's task in the face of testimony which in every case involved questions of reliability and independence. One may add, however, that this testimony seems, in the last analysis, rather slight in content.

My personal conviction that aid was given by the neighbours of Greece to the partisans fighting against her Government is based less on the testimony given to this effect than on *a priori* reasoning from the frontier incidents. These incidents have, in the form of reciprocal accusations, been admitted by all the countries concerned. It seems to me quite unlikely that frontier guards who exchange shots so often would not, *a fortiori*, wink at the operations of Greek partisans, or encourage them. But to say that this aid was actually given still leaves quite open the question of how substantial it was, whether it involved the responsibility of the Governments concerned more than did the frontier incidents

dépêches de presse de ces derniers jours. Ce caractère grave, dangereux de la question que nous examinons est, me semble-t-il, la constatation dont nous devons partir. Elle nous impose un certain nombre de devoirs.

Le premier est un devoir de sang-froid. Je viens de faire allusion à des nouvelles récentes et particulièrement inquiétantes. Nous devons en recevoir confirmation et, puisque nous avons heureusement laissé en Grèce un groupe d'observateurs, attendre en particulier le rapport qu'ils sont les mieux placés pour nous soumettre.

Nous avons un devoir d'objectivité, car plus la situation est grave, plus il importe de l'analyser et de la comprendre exactement. Les Etats intéressés ont le devoir de ne pas faire passer avant toute chose les susceptibilités de leur souveraineté nationale, et des considérations de prestige avant le souci de l'ordre international nécessaire au maintien de la paix. Nous devons avoir la volonté de maintenir aux yeux du monde l'autorité des Nations Unies et de ne pas prendre une voie de faiblesse qui a conduit autrefois la Société des Nations à sa ruine; mais nous devons en même temps nous garder de devenir nous-mêmes trop sensibles à des considérations de prestige. Les considérations de cet ordre, même si elles s'appliquent à l'organisme international, sont rarement au profit de la paix.

Nous devons enfin rester dans la ligne d'action qui nous est impartie par la Charte, et qui est de chercher d'abord à régler les conflits par la conciliation et le rapprochement des points de vue; et, par voie de conséquence, plus la question est grave et complexe, plus nous devons être attentifs à la manière dont nous l'abordons, dont nous nous adressons aux nations intéressées.

Le rapport qui nous a été présenté par la Commission d'enquête contient, dans une première partie, une analyse ou une énumération des allégations contradictoires qui ont été produites devant la Commission et des témoignages qu'elle a recueillis. On a déjà relevé dans cette salle combien cette première partie du rapport laisse une impression confuse. L'idée la plus nette qui s'en dégage pour le lecteur est celle de l'extrême difficulté de la tâche de la Commission en présence de témoignages qui posaient, tous, des problèmes d'authenticité et d'indépendance. Il est possible cependant d'ajouter que ces témoignages paraissent finalement assez minces quant à leur contenu.

Si je suis, pour ma part, convaincu qu'une aide a été donnée par les pays voisins de la Grèce aux partisans qui luttent contre son Gouvernement, je fonde ma conviction moins sur les témoignages qui ont trait à cette aide que sur un raisonnement *a priori* fondé sur les incidents de frontière. Ceux-ci sont reconnus, sous la forme d'accusations réciproques, par tous les pays intéressés. Il me paraît absolument invraisemblable que des postes frontières qui échangent si souvent des coups de fusil n'aient pas *a fortiori* vu d'un bon œil les opérations des partisans grecs et ne les aient pas favorisées. Mais dire que cette aide a été donnée, c'est laisser entière ensuite la question de savoir quelle a été son

themselves, and finally what part it plays in the present Greek situation.

It is certain indeed that the aid given across the frontier to the partisans is only one of the factors in this difficult situation, and the majority of the Commission has judiciously prefaced its recommendations with an analysis of all the various elements contributing to make the situation on Greece's northern frontier so complex.

The Commission mentions, in this part of its report, the disturbed situation in Greece due to the occupation, the refusal of most of the countries concerned to accept their present frontiers as definitive, the exploitation of the Macedonian question, the presence in Greece of refugees from neighbouring countries, and, conversely, the presence in these countries of refugees from Greece, the vehemence and volume of the propaganda indulged in.

Perhaps we might add the geographical and historical characteristics of this region, with its mixed population, its local rivalries, its memories of past struggles. The Commission might also have laid greater stress on the phenomenon of the Resistance which appeared with so many common features in all the occupied countries, and which, I feel, it is very hard for countries that have not experienced enemy occupation to appreciate and understand exactly.

It is very difficult, in a situation whose extreme complexity the Commission has rightly emphasized, to formulate an opinion which does not lend itself to criticism. The French member of the Commission of Investigation and, with slight variations, two of his colleagues, have accordingly suggested to the Commission another course. I notice that most of the members of the Security Council who have spoken have more or less adopted this other course. The United States resolution which has been circulated passes no verdict on what has happened, and the representative of the United Kingdom has also agreed that what was important was not to pass judgment on the past, but rather to find a remedy for the situation in the future. It is this line of action that I, too, would urge the Security Council to follow.

It is quite certain—this can be deduced, without leaving room for doubt, from the Commission's entire report—that a situation disquieting for world peace has developed on the northern frontier of Greece. We know from many examples what a danger to peace domestic strife presents at a time when ideologies are so impassioned and extend so far beyond national frontiers. The internal situation in Greece creates a sort of low-pressure zone which cannot but be to her neighbours holding diametrically opposite views a constant temptation to intervene or to allow intervention by the refugees who are on their territory. The Security Council must face this situation squarely, weigh its dangers and appraise its complexity.

importance, si elle a pris une forme qui engage la responsabilité des Gouvernements intéressés plus que les incidents de frontière eux-mêmes, quelle part, enfin, elle occupe dans la présente situation de la Grèce.

Il est certain, en effet, que l'aide donnée par-dessus la frontière aux partisans n'est qu'un des éléments de cette situation difficile, et la majorité de la Commission a judicieusement fait précéder ses recommandations d'une analyse de l'ensemble des éléments qui rendent si complexe la situation de la frontière nord de la Grèce.

La Commission mentionne, dans cette partie de son rapport, la situation troublée de la Grèce, héritage de l'occupation, le refus de la plupart des pays intéressés d'accepter leurs frontières actuelles comme définitives, l'exploitation de la question macédonienne, la présence en Grèce de réfugiés venus des pays voisins et la présence réciproque de réfugiés grecs chez ceux-ci, la violence et l'ampleur de la propagande.

Peut-être serait-il légitime d'ajouter les caractères géographiques et historiques de cette région, avec ses mélanges de populations, ses rivalités locales, ses souvenirs des luttes passées. Peut-être aussi la Commission aurait-elle pu attirer davantage l'attention sur le phénomène de la Résistance, qui s'est retrouvé avec tant de traits communs dans tous les pays occupés et qui me semble si difficile à apprécier et à comprendre exactement pour les pays qui n'ont pas connu l'occupation.

Il est très difficile, en présence d'une situation dont la Commission a ainsi, à juste titre, souligné l'extrême complexité, de formuler un jugement qui ne prête pas à la critique. Aussi, le membre français de la Commission d'enquête, et, avec des nuances, deux de ses collègues, avaient-ils proposé à la Commission une autre voie. Je relève que la plupart des membres du Conseil de sécurité qui ont pris la parole se sont plus ou moins engagés dans cette autre voie. La résolution des Etats-Unis, qui nous a été distribuée, ne formule aucun jugement sur le passé et le représentant du Royaume-Uni a repris à son compte l'idée que l'essentiel n'était pas d'apprécier le passé, mais de remédier à la situation pour l'avenir. C'est dans cette direction qu'à mon tour je voudrais presser le Conseil de sécurité de s'engager.

Il est très certain — ceci se dégage, sans laisser place au doute, de tout le rapport de la Commission — qu'une situation inquiétante pour la paix du monde s'est formée à la frontière nord de la Grèce. Nous savons, par assez d'exemples, quel danger les luttes intérieures présentent pour la paix à une époque où les idéologies sont si passionnées et débordent si largement les frontières. La situation intérieure de la Grèce crée une sorte de zone de basse pression qui ne peut manquer d'être pour ses voisins, tenants d'une idéologie opposée, une tentation constante d'intervenir, ou de laisser intervenir les réfugiés qui se trouvent sur leur territoire. Le Conseil de sécurité doit regarder cette situation en face, en mesurer les dangers et en apprécier la complexité.

One example will serve to bring out this complexity: the relations of Greece with her northern neighbours assume, from the legal point of view, three different forms. Greece considers herself in a state of war with Albania; she has not resumed diplomatic relations with Bulgaria; she has normal relations only with Yugoslavia. In these three cases, the psychological atmosphere is bad for reasons which are not always the same from one country to another.

It is after making allowance for these factors, namely, the danger and the complexity of the situation, that the Council must act.

The proposals of the Commission, those appearing in the "Recommendations" section of the report (whatever your opinion may be about the part of the report entitled "Conclusions") are, in substance, a sound basis to work on. The nature of the situation and its gravity require long-range measures for which the co-operation of a body having some permanence and enjoying the support of the Security Council's authority, has rightly been recommended by the Commission. Such a body certainly requires, I think, to be set up. In my view, it should be equipped primarily to aid the States concerned in carrying out the Commission's recommendations directed to normalizing the legal relations between the interested countries, to regulating especially their frontier relations, and to settling the refugee question.

The statements made to the Council have indicated acceptance, by at least one of Greece's neighbours, of this part of the recommendations, and goodwill to carry them out.

I should like to see the other countries bordering on Greece bringing us also something other than discussions of testimony, and I wish that, looking to the future rather than to the past, they might assure us that their Governments will do all in their power to implement this section of the recommendations of the Commission's report.

In its role of conciliator, which I feel should be the essential function of the new body it is suggested to set up, it should have the greatest possible moral authority. The question arises whether it would not be to the advantage of this body to have a smaller membership than that of the Commission whose report we are examining.

This, moreover, was how the majority of the Commission conceived the body whose establishment it recommended. My personal preference would have been the other alternative envisaged in the report, namely, that of a single commissioner, did not the example of the nomination of a governor for Trieste induce the fear that we should encounter the same interminable difficulties in reaching agreement on the choice of a single commissioner.

Without wishing to take a final stand on this matter today, I think that the best solution would be to have a small commission, of from three to five members, for example. As to the

Un exemple fait bien ressortir cette complexité: les relations de la Grèce avec ses voisins du Nord revêtent, sur le plan juridique, trois formes différentes. La Grèce se considère comme en état de guerre avec l'Albanie; elle n'a pas repris les relations diplomatiques avec la Bulgarie; elle n'a de relations normales qu'avec la Yougoslavie. Dans les trois cas, le climat psychologique est mauvais pour des raisons qui ne sont pas toujours les mêmes d'un pays à l'autre.

C'est en tenant compte de ces facteurs, danger et complexité de la situation, que le Conseil doit agir.

Les propositions de la Commission, celles qui figurent dans la partie "Recommandations" du rapport — et quel que soit l'avis que l'on puisse avoir d'autre part sur la partie du rapport intitulée "Conclusions" — sont, dans leur substance, une base solide de travail. La nature de la situation et son caractère de gravité nécessitent des mesures de longue haleine pour lesquelles la coopération d'un organisme d'une certaine durée et s'appuyant sur l'autorité du Conseil de sécurité a été, à juste titre, recommandée par la Commission. L'institution de cet organisme nous paraît, en effet, indispensable. A nos yeux, cet organisme devrait être avant tout équipé pour aider les Etats intéressés dans l'application des recommandations formulées par la Commission et qui tendent à normaliser les rapports juridiques des pays intéressés, à régulariser en particulier leurs relations frontalières, à régler la question des réfugiés.

Les déclarations qui ont été présentées devant nous ont marqué, de la part de l'un au moins des voisins de la Grèce, une acceptation de cette partie des recommandations, et une bonne volonté de les appliquer.

Je souhaite que les autres pays limitrophes de la Grèce nous apportent ici, à leur tour, autre chose que des discussions de témoignages, et que, regardant eux aussi vers l'avenir plus que vers le passé, ils nous disent que leurs Gouvernements respectifs feront ce qui dépendra d'eux pour rendre effective cette partie des recommandations du rapport de la Commission.

Dans ce rôle de conciliation, qui doit être à nos yeux l'essentiel du rôle du nouvel organisme dont la création est suggérée, celui-ci doit avoir l'autorité morale la plus grande possible. La question se pose de savoir s'il ne gagnerait pas à être plus réduit en nombre que la Commission dont nous examinons le rapport.

C'est ainsi d'ailleurs que la majorité de la Commission avait conçu l'organisme dont elle recommandait la constitution. Nos préférences auraient même été à l'autre formule qui est envisagée dans le rapport, à savoir celle d'un commissaire unique, si l'exemple de la nomination du gouverneur de Trieste ne devait nous faire craindre que nous ne rencontrions les mêmes très longues difficultés à nous mettre d'accord sur le choix d'un commissaire unique.

Sans vouloir prendre aujourd'hui, à cet égard, une position définitive, nous pensons que la meilleure solution serait celle d'une commission réduite quant au nombre de ses membres, trois

choice of these members, it could be conceived either as comprising a balanced representation of certain permanent members of the Council, together with representatives of two or three other countries, or—and this is the formula I would prefer—a body composed entirely of representatives of countries other than the five permanent members, and chosen from those countries with the fewest interests in that part of the world. This would in short reproduce the formula which the last United Nations Assembly adopted for the Palestine question.

Another debatable question is that of a headquarters for the Commission. If the proposed agency is to play its part as conciliator to the full and in a completely calm atmosphere, it may be better for it to have its headquarters outside the trouble area.

Moreover, the Commission may not need one permanent seat only. It is conceivable that its members might be convened for their first meeting in Geneva, for example, and that they might themselves decide how to move, as current negotiations required, to Athens, Belgrade, Sofia, Tirana, or Salonika.

It goes without saying that the Commission, as I see it, should organize, and leave on the spot, observation units: joint or frontier commissions or frontier observers, liaison groups, etc.

Whichever city might be chosen to be the Commission's headquarters, it would always be removed in time and space from most points on the frontier where the incidents occur.

One example will suffice: to travel from Salonika to Konitsa takes two hours by plane or several hours by automobile, assuming that weather conditions are favourable.

I have stressed the conciliatory role of the Commission. It is, unfortunately, impossible to imagine—and recent reports only confirm us in this opinion—that we can dispense with a body which could carry out new investigations quickly.

In my opinion the body to be set up should be invested in advance with the same powers as held by the Commission of Investigation whose report we are examining. Should another serious incident occur, it would itself decide what use to make of its powers in order to keep the Security Council exactly informed and enable the Council to intervene speedily as the situation required.

I do not think that the establishment of such a body is open to the legal objections raised here by the representative of Bulgaria.¹

The Security Council would be performing its most ordinary functions in lending its good offices, through this commission or body to be set up, to help in the work of conciliating and

à cinq membres par exemple. Quant au choix de ces membres, on peut le concevoir soit comme comportant une représentation équilibrée de certains des membres permanents du Conseil, avec des représentants de deux ou trois autres pays, soit — et c'est la formule à laquelle nous inclinons — comme composée tout entière de représentants de pays autres que les cinq membres permanents, et choisis parmi ceux qui ont le moins d'intérêts engagés dans cette partie du monde. Ce serait en somme reprendre la formule à laquelle la dernière Assemblée des Nations Unies s'est ralliée dans le cas de la Palestine.

Une autre question discutable est celle du siège de la Commission. Pour que l'organisme qu'il s'agit de créer exerce pleinement son rôle de conciliation, et en toute sérénité, il peut y avoir avantage à ce que son siège soit situé en dehors du foyer des troubles.

D'ailleurs, la commission n'a peut-être pas besoin d'un siège permanent et unique. Nous pouvons concevoir que ses membres seraient convoqués pour leur première réunion à Genève, par exemple, et qu'ils décideraient eux-mêmes comment se déplacer suivant les besoins des négociations en cours, à Athènes, à Belgrade, à Sofia, à Tirana, à Salonique.

Il est bien entendu que la commission, dans notre esprit, devrait organiser et laisser sur place des moyens d'observation: commissions mixtes ou de frontières, ou observateurs de frontières, organes de liaison, etc.

Quelle que soit, en effet, la ville où s'installerait la commission, elle serait toujours éloignée dans le temps et dans l'espace de la plupart des points de la frontière où se produisent les incidents.

Un exemple suffit: de Salonique à Konitsa, il faut compter deux heures d'avion ou plusieurs heures d'auto, en admettant que les conditions météorologiques soient favorables.

Nous avons tenu à mettre l'accent sur le rôle conciliateur de la commission. Il n'est malheureusement pas possible d'envisager — et les nouvelles de ces derniers jours ne font que nous confirmer dans cette vue — que nous puissions nous passer d'un organisme susceptible de mener rapidement de nouvelles enquêtes.

L'organisme à instituer devrait être, à nos yeux, investi d'avance des mêmes pouvoirs que possédait la Commission d'enquête dont nous examinons le rapport. Il apprécierait lui-même, en cas de nouvel incident grave, l'usage qu'il aurait à faire de ses pouvoirs pour tenir le Conseil de sécurité exactement informé des faits, et lui permettre d'intervenir rapidement suivant les nécessités de la situation.

Nous ne pensons pas que l'institution d'un tel organisme puisse mériter les objections de droit qu'a formulées devant nous le représentant de la Bulgarie¹.

Le Conseil de sécurité serait dans son rôle le plus normal en prêtant ses bons offices, par l'intermédiaire de cette commission ou de cet organisme à créer, en vue d'aider au travail de concili-

¹ See *Official Records of the Security Council, Second Year, No. 57.*

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 57.*

harmonizing points of view, which is its first task under Chapter VI of the United Nations Charter. The Security Council is also playing its proper role in trying, in the face of a troubled situation which will not change for the better over night, to keep on the spot an agency capable, if another serious incident should occur, of reporting to it promptly. If the Security Council had the power to set up the first Commission of Investigation—and in my opinion it certainly had this power under Article 34 of the Charter—it has the same power to maintain on the spot another body to perform the same functions, and the maintenance of such an agency would, I feel, be sufficiently justified by the circumstances mentioned in the report.

I should like, finally, to revert to what I was saying at the beginning of these remarks. In setting up a body to perform these various tasks, there is nothing which can in any way whatsoever wound the susceptibilities of any State. It is to the interest of all the countries concerned that, should another grave incident occur, the facts be promptly verified and false reports denied. The measures which we suggest and which are proposed in the report fall within the framework of Chapter VI of the Charter; they call for all members of the Council to collaborate loyally in a body created to restore a peaceful situation by means which are, in my opinion, essentially those of conciliation and appeasement.

I should point out in closing that I reserve the right to elaborate these views or to modify them as may be called for by our subsequent discussions, by statements still to be made by representatives of the countries concerned and, of course, by new information which may come to us concerning recent events in Greece.

I submit these views to the Security Council in the light of the information now available, in the hope that they may contribute to the re-establishment of order, and the dissipation of a grave threat to peace.

Mr. HSIA (China): Under Article 34 of the Charter, the Security Council, on 19 December 1946, created a Commission of Investigation to study the frontier violations and disturbances between Greece on the one hand and Albania, Bulgaria, and Yugoslavia on the other.¹

The Commission went to the Balkans at the beginning of this year and spent several months studying the border conditions. Now the Commission has presented to the Security Council a well-documented, carefully worded, and extremely useful report which contains no less than 250,000 words. On behalf of the Chinese delegation, I wish to congratulate the Commission on the accomplishment of an exceedingly difficult and laborious task.

The first volume of the report contains four parts. The first part is an analysis of the work of the Commission, and requires no comment.

¹ See *Official Records of the Security Council*, First Year, Second Series, No. 28, 87th meeting.

liation et de rapprochement des points de vue, qui est sa première tâche d'après le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité est aussi dans son rôle en se préoccupant, devant une situation troublée et qui ne cessera pas de l'être du jour au lendemain, de maintenir sur place un organisme susceptible, en cas de nouvel incident grave, de le renseigner rapidement. Si le Conseil de sécurité a eu le pouvoir d'instituer la première Commission d'enquête — et, à nos yeux, il l'avait certainement, d'après l'Article 34 de la Charte — il a le même pouvoir de maintenir sur place un nouvel organisme chargé des mêmes fonctions, et ce maintien nous paraîtrait suffisamment justifié par les circonstances relevées dans le rapport.

Je veux, enfin, revenir à ce que je disais au début de ces observations. Dans l'institution d'un organisme chargé de ces différentes tâches, il n'y a rien qui puisse, d'une manière quelconque, heurter les susceptibilités d'aucun Etat. Tous les pays intéressés ont intérêt à ce qu'en cas de nouvel incident grave les faits puissent être rapidement contrôlés, les fausses rumeurs démenties. Les mesures que nous envisageons, et qui sont proposées dans le rapport, sont dans le cadre du Chapitre VI de la Charte; elles réclament la collaboration loyale de tous à un organisme créé en vue de rétablir une situation pacifique par des moyens qui seront essentiellement, à nos yeux, de conciliation et d'apaisement.

J'indique, en terminant, que je me réserve de préciser ces vues ou de les modifier, en fonction de la suite de notre discussion, des déclarations que pourraient encore nous faire les représentants des pays intéressés et, bien entendu, en fonction des nouveaux renseignements qui nous parviendraient sur les derniers événements de Grèce.

Je les soumets au Conseil de sécurité à la lumière des informations dont nous disposons actuellement, avec le souci d'aider au rétablissement de l'ordre et de faire disparaître une menace grave contre la paix.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): En application de l'Article 34 de la Charte, le Conseil de sécurité a, le 19 décembre 1946, établi une Commission d'enquête chargée d'étudier les violations de frontière et les troubles survenus entre la Grèce d'une part, l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie d'autre part¹.

La Commission s'est rendue dans les Balkans au début de cette année et a consacré plusieurs mois à l'étude des conditions existant le long des frontières. La Commission a maintenant présenté au Conseil de sécurité un rapport bien documenté, soigneusement rédigé et très utile, qui ne contient pas moins de 250.000 mots. Au nom de la délégation chinoise, je tiens à féliciter la Commission pour l'accomplissement d'une tâche extrêmement difficile et ardue.

Le premier volume de ce rapport est divisé en quatre parties. La première partie constitue une analyse du travail de la Commission et n'appelle

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, Seconde Série, No 28, 87ème séance.

The second part is a survey of evidence, a task which was entrusted to the Commission by the Security Council. Each member of the Security Council, I am sure, has complete confidence in the competence and ability of its representative on the Commission of Investigation.

The third part of the report presents the conclusions of the Commission. From a survey of evidence, eight members of the Commission reached one set of conclusions, and two members reached another set. These two sets of conclusions were diametrically opposed to each other. I shall not weary the Council by discussing in detail the conclusions. I shall merely say that China subscribed to the majority conclusions only after a careful examination of the evidence, and China still subscribes to them.

The most valuable part of the report is part IV, in which nine members of the Commission have made a series of proposals and recommendations which are designed to reduce the tension in the border areas and, eventually, to restore normal relations among the countries concerned. I shall review briefly this series of five proposals:

A. That the Governments of Greece, Albania, Bulgaria and Yugoslavia should abstain from all action which might increase or maintain the tension and unrest in the border areas, and specifically should rigorously refrain from any support, overt or covert, of elements in neighbouring countries aiming at the overthrow of the lawful government of those countries. This is a reaffirmation of the provision in the preamble of the Charter in which all Members are enjoined "to practice tolerance and live together in peace with one another as good neighbours". Furthermore, here we find a timely warning. I quote a passage from page 248 of the report:

"In the light of the situation investigated by it the Commission believes that, in the area of its investigation, future cases of support of armed bands formed on the territory of one State and crossing into the territory of another State, or of refusal by a Government in spite of the demands of the State concerned to take all possible measures on its own territory to deprive such bands of any aid or protection should be considered by the Security Council as a threat to the peace within the meaning of the Charter of the United Nations."

B. That with a view to providing effective machinery for the regulation and control of their common frontiers, the Governments concerned should enter into new frontier conventions. This would revive a political device which was tried and found useful in settling border disputes between Greece and Bulgaria.

aucun commentaire. La deuxième partie passe en revue les pièces et témoignages recueillis conformément au mandat imparti à la Commission par le Conseil de sécurité. Chaque membre du Conseil de sécurité, j'en suis certain, a une entière confiance dans la compétence et le talent de son représentant à la Commission d'enquête.

La troisième partie du rapport présente les conclusions de la Commission. Sur la base des pièces et témoignages, huit membres de la Commission ont abouti à une série de conclusions alors que deux autres membres ont abouti à une autre série de conclusions. Ces deux séries de conclusions sont diamétralement opposées. Je n'importunerai pas le Conseil en les discutant en détail. Je dirai simplement que la Chine n'a souscrit aux conclusions de la majorité qu'après un examen extrêmement attentif des pièces et des témoignages et qu'elle persiste à approuver ces conclusions.

La partie la plus précieuse du rapport est la quatrième partie, dans laquelle neuf membres de la Commission ont fait une série de propositions et de recommandations visant à réduire la tension dans les régions frontalières et éventuellement à rétablir des relations normales entre les pays intéressés. Je passerai rapidement en revue cette série de cinq propositions:

A. Que les Gouvernements de Grèce, d'Albanie, de Bulgarie et de Yougoslavie s'abstiennent de toute action susceptible d'accroître ou de maintenir la tension et les troubles dans les régions frontalières et, plus précisément, qu'ils s'abstiennent rigoureusement de fournir ouvertement ou en secret un appui quelconque aux éléments des pays voisins qui cherchent à renverser le gouvernement légal de ces pays. Ceci constitue une nouvelle affirmation des dispositions du préambule de la Charte dans lequel tous les Etats Membres s'engagent "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". En outre, nous nous trouvons ici en présence d'un avertissement opportun. Je cite un passage extrait de la page 258 du rapport:

"A la lumière de la situation examinée par elle, la Commission croit que, dans la zone qui a fait l'objet de son enquête, le Conseil de sécurité devrait considérer comme une menace à la paix dans l'acception de la Charte des Nations Unies les cas suivants: appui fourni dorénavant aux bandes armées formées sur le territoire d'un Etat et pénétrant dans le territoire d'un autre Etat, ou refus par un Gouvernement, en dépit de demandes faites par l'Etat intéressé, de prendre toutes les mesures possibles sur son propre territoire en vue de suspendre toute aide ou protection à des bandes de ce genre."

B. Que, en vue d'assurer une réglementation et un contrôle efficaces de leurs frontières communes, les Gouvernements intéressés concluent de nouvelles conventions frontalières. Ceci constituerait une nouvelle application de la politique qui fut suivie et qui s'est révélée utile lors du règlement des différends de frontière entre la Grèce et la Bulgarie.

C. That a commission should be established to investigate future border violations and to settle any future frontier controversies. I am hopeful that the presence of such a commission would engender a new sense of confidence among the people and lessen the likelihood of any future border disturbances.

D. That the Governments concerned should not permit refugees to indulge in any political or military activities. This is a duty every State owes to its neighbours.

E. That the Governments concerned should study the possible arrangements for the voluntary transfer of minorities. This measure, if carried out, would remove one of the basic causes of the tension and unrest in the Balkans.

In the opinion of the Chinese delegation the proposals or recommendations of the majority of the Commission are wise, fair and constructive. The recommendations are wise and prudent because they have as a premise the central fact that—I am quoting a passage from page 246 of the report—“... there is the present disturbed situation in Greece which is a heritage from the past and the causes of which are to be found in Greece's tragic experience during the war, in her occupation by the Italians, Germans and Bulgarians, in the guerrilla warfare waged during the occupation and the political bitterness and economic difficulties to which this war gave rise”.

The recommendations are moderate and fair because they are not dependent upon the question of respective responsibility for the situation, and are quite uninfluenced and unprejudiced by whatever conclusions the Commission may have reached concerning the present unhappy state of affairs.

The recommendations are practical and constructive because they are based upon the simple and undeniable fact that relations between Greece on the one hand and Albania, Bulgaria and Yugoslavia on the other, are very much strained and there exists a situation highly dangerous and explosive. If not alleviated, it might lead to serious international consequences.

The Chinese delegation favours and supports these proposals or recommendations because they represent an earnest endeavour on the part of the Security Council—and I quote again from page 246 of the report—“to alleviate and remedy” the Balkan situation; they provide effective machinery that will assist in the establishment of good neighbourly relations and of order and tranquillity in the Balkans; they do not infringe upon the national sovereignty of these States and do not affect matters which are essentially within the domestic jurisdiction of these countries; and they are made in strict conformity with the spirit and letter of the Charter.

Finally, the Chinese delegation submits that the Security Council is completely competent

C. Qu'une Commission soit établie afin d'enquêter sur toutes les violations de frontière qui pourraient se produire et de régler tous les différends de frontière qui pourraient surgir à l'avenir. J'espère que la présence d'une telle commission insufflera aux populations un nouveau sentiment de confiance et réduira la possibilité de nouveaux troubles le long des frontières.

D. Que les Gouvernements intéressés n'autorisent pas les réfugiés à se livrer à des activités politiques ou militaires. C'est là le devoir de tout Etat à l'égard de ses voisins.

E. Que les Gouvernements intéressés examinent la possibilité de prendre des dispositions pour le transfert volontaire des minorités. Cette mesure, si elle était appliquée, écarterait une des causes fondamentales de la tension et de la situation trouble dans les Balkans.

La délégation chinoise estime que les propositions ou les recommandations de la majorité de la Commission sont sages, justes et constructives. Les recommandations sont sages et prudentes parce qu'elles ont pour prémisses le fait essentiel que — je cite ici un passage extrait de la page 256 du rapport — “... il y a la situation troublée actuelle de la Grèce. Cette situation est un héritage du passé. Elle a pour cause la tragique expérience que la Grèce a faite pendant la guerre, son occupation par les Italiens, les Allemands et les Bulgares, la guerre de francs-tireurs pendant l'occupation, et les rancœurs politiques et les difficultés économiques, conséquences de la guerre.”

Les recommandations sont modérées et justes parce qu'elles ne sont pas liées à la question des responsabilités respectivement encourues et qu'elles ne sont ni l'écho ni le reflet des conclusions, quelles qu'elles soient, auxquelles la Commission a pu aboutir au sujet de la malheureuse situation actuelle.

Les recommandations sont pratiques et constructives parce qu'elles sont établies sur le fait simple et indiscutable que les relations sont très tendues entre la Grèce d'une part, l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie d'autre part, et qu'il en résulte une situation extrêmement dangereuse et explosive. Si on n'y porte remède, cette situation peut avoir de sérieuses conséquences internationales.

La délégation chinoise se déclare favorable à ces propositions ou recommandations et les appuie parce qu'elles représentent un effort sincère de la part du Conseil de sécurité — ainsi qu'il est dit en substance à la page 257 du rapport — pour détendre la situation dans les Balkans et la ramener à la normale; elles prévoient les réglementations efficaces qui faciliteront le rétablissement de relations de bon voisinage, de l'ordre et de la tranquillité dans les Balkans; elles ne portent pas atteinte à la souveraineté nationale de ces Etats et ne touchent pas aux questions qui relèvent essentiellement de la compétence nationale de ces pays; elles sont formulées en pleine conformité de l'esprit et de la lettre de la Charte.

Enfin, la délégation chinoise estime qu'en vertu de l'Article 36 de la Charte, le Conseil de

under Article 36 of the Charter to adopt the proposals of the Commission. Indeed, it is the clear duty of the Security Council, entrusted as it is with primary responsibility for the maintenance of international peace and security, to adopt such proposals as are calculated to reduce the tension and unrest in the Balkans, and to restore the peaceful relations between Greece on the one hand, and Albania, Bulgaria and Yugoslavia on the other. The Security Council would not be fulfilling its responsibility were it to permit the Balkan situation to deteriorate by its failure to recommend appropriate procedures or methods of adjustment.

The proposals of the Commission have now been incorporated in the draft resolution which the United States representative introduced in the Security Council on 27 June 1947.¹

The Chinese delegation supports the United States draft resolution and urges its early adoption by the Council. The Chinese delegation reserves the right to make such suggestions and changes as it sees fit, with a view to improving the draft, when the Council is ready to examine the document in detail.

This is the first United Nations commission of investigation. An early and speedy implementation of these proposals will, on the one hand, bring order and peace to the Balkans, and on the other hand, will increase the confidence of the world in the United Nations as an organization which is really able to maintain peace and security in every part of the world.

Mr. LÓPEZ (Colombia): In the opinion of the Colombian delegation, of all the matters of which the Security Council is seized, the so-called Greek question is perhaps the most important—I mean, of course, at the present time. We have several other very important matters on our agenda, such as the international control of atomic energy, the regulation and reduction of armaments and armed forces, or the report of the Military Staff Committee, but we all understand that months, perhaps years, will elapse before any plan is finally agreed upon, and that basic agreement among the major Powers will not come to fruition before the peace settlements with Austria, Germany and Japan have been made.

The Security Council must take action on the report of the Commission of Investigation established by the resolution of 19 December 1946² this very week or the next. We are all keenly conscious of the fact that our decisions are bound to have far-reaching consequences, not only for the Balkan countries, but for the world at large. Unsettled conditions in the Near East continue to be a constant source of anxiety in Europe, and, as things go today, in other continents as well.

sécurité possède la compétence nécessaire pour adopter les propositions de la Commission. Investi qu'il est de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a, en effet, l'obligation évidente d'adopter de telles propositions, destinées à réduire la tension et les troubles dans les Balkans, et à rétablir des relations pacifiques entre la Grèce d'une part, l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie d'autre part. Le Conseil de sécurité ne ferait pas face à ses responsabilités si, en s'abstenant de recommander les mesures et les solutions appropriées, il permettait une aggravation de la situation dans les Balkans.

Les propositions de la Commission sont maintenant incorporées dans le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité, le 27 juin 1947, par le représentant des Etats-Unis¹.

La délégation chinoise appuie le projet de résolution des Etats-Unis et insiste pour que le Conseil l'adopte rapidement. La délégation chinoise se réserve le droit de présenter les suggestions et modifications qui lui paraîtraient utiles, afin d'améliorer le projet, lorsque le Conseil sera en mesure d'examiner ce document en détail.

C'est la première commission d'enquête établie par les Nations Unies. La mise en œuvre proche et rapide de ces propositions assurera d'une part, l'ordre et la paix dans les Balkans et augmentera, d'autre part, la confiance du monde dans les Nations Unies en tant qu'organisation réellement capable de maintenir la paix et la sécurité dans toutes les parties du monde.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): La délégation colombienne estime que ce qu'on appelle la question grecque est peut-être la plus importante de toutes les questions dont le Conseil de sécurité est saisi — je parle, bien entendu, de l'heure présente. Un certain nombre d'autres questions très importantes sont inscrites à notre ordre du jour, tel que le contrôle international de l'énergie atomique, la réglementation et la réduction des armements et des forces armées ou le rapport du Comité d'état-major, mais nous comprenons tous que des mois, peut-être des années s'écouleront avant qu'aucun plan soit finalement adopté, et qu'un accord fondamental entre les grandes Puissances ne pourra être mis en œuvre avant que les traités de paix aient pu être conclus avec l'Autriche, l'Allemagne et le Japon.

Le Conseil de sécurité doit, cette semaine ou la semaine prochaine, prendre des mesures à la suite du rapport de la Commission d'enquête établie par la résolution du 19 décembre 1946². Nous avons tous conscience du fait que nos décisions auront nécessairement des répercussions considérables, non seulement dans les pays balkaniques, mais dans le monde tout entier. L'instabilité de la situation dans le Proche Orient continue d'être une source constante d'anxiété pour l'Europe, et, dans l'état actuel des choses, pour les autres continents également.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 51, 147th meeting.

² *Ibid.*, First Year, Second Series, No. 28, 87th meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 51, 147ème séance.

² *Ibid.*, Première Année, Seconde Série, No 28, 87ème séance.

We have heard with great interest the statements made by various members of the Security Council, particularly those of Mr. Austin and Mr. Gromyko, in support of the proposals submitted by the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics respectively. We cannot help saying it has given us great concern to see that they are conflicting to a degree that seems to rule out any attempt by the representatives of the small nations to approach the Greek question in a more conciliatory and co-operative spirit. Yet this, in the judgment of the Colombian delegation, is our duty. The situation in the Balkans, far from improving, has grown worse since the establishment of the Subsidiary Group of the Commission of Investigation ten weeks ago. We certainly think it is in keeping with the purposes and functions of the Security Council to bring about a change for the better in that situation through an effective exercise of the Council's influence and powers.

This is not indeed an easy task, however stimulating it may be for detached observers or spectators of the political drama that has been rapidly unfolding in the Near East since the United Kingdom decided to withdraw her military and financial assistance from Greece. It is considerably more difficult for the major Powers, whose political and economic interests are heavily involved. But we realize that if we succeed, in inviting the Security Council to consider some aspects of the Greek question which have apparently escaped the eye of its most experienced members, we shall have made a positive contribution to the peace-keeping work of the United Nations.

We are inclined to believe that we may have over-stressed in our discussions the importance of appraising responsibilities for the present situation in Greece, and that in doing so we have greatly reduced our chances of reaching a common ground of understanding as to the action that the Security Council should now take. We believe, in other words, that we are more apt to find a satisfactory solution of the Greek problem if we discuss it from a broader standpoint, placing more emphasis on the need for future co-operation among the Balkan countries than on the origin of their disputes during the last twelve months, whether we examine and pass judgment on them in the light of recent developments or as an outcome of the German invasion and its after-effects.

To be sure, the fact that Greece has become the declared or accepted frontier between the West and the East in an ideological war lends added importance to every aspect of the question. Outside the chamber of the Security Council, the frontier incidents, which until a few days ago had been the subject of our discussions, are not "the Greek question" of which we read in the Press and hear so much over the radio. In

Nous avons écouté avec grand intérêt les déclarations faites par divers membres du Conseil de sécurité, en particulier celles de MM. Austin et Gromyko, à l'appui des propositions soumises respectivement par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous ne pouvons nous empêcher de dire que c'est pour nous un gros souci de constater que ces propositions s'opposent à un degré tel qu'elles semblent éliminer d'avance toute tentative faite par les représentants des petites nations pour aborder la question grecque dans un esprit de plus grande conciliation et coopération. La délégation colombienne estime cependant que ceci est notre devoir. La situation dans les Balkans, loin de s'améliorer, n'a fait que s'aggraver depuis l'établissement, il y a dix semaines, du Groupe subsidiaire de la Commission d'enquête. Nous sommes persuadés qu'il entre dans les buts et les attributions du Conseil de sécurité de provoquer une évolution de cette situation dans un sens favorable, en exerçant efficacement son influence et ses pouvoirs.

Ce n'est évidemment pas une tâche aisée, bien qu'elle soit passionnante pour des observateurs ou des spectateurs objectifs du drame politique qui s'est développé rapidement dans le Proche Orient depuis la décision du Royaume-Uni de retirer son aide militaire et financière à la Grèce. Cette tâche est beaucoup plus difficile encore pour les grandes Puissances, dont les intérêts politiques et économiques sont considérablement engagés. Mais nous nous rendons compte que, si nous réussissons à inviter le Conseil de sécurité à considérer certains aspects de la question grecque qui ont apparemment échappé à l'attention de ses membres les plus expérimentés, nous aurons apporté une contribution positive à l'œuvre du maintien de la paix entreprise par les Nations Unies.

Nous sommes tentés de croire que nous avons pu exagérer, au cours de nos discussions, le souci de peser les responsabilités de la situation actuelle en Grèce et que, en agissant de la sorte, nous avons considérablement réduit nos chances d'aboutir à un terrain d'entente pour l'examen des mesures que le Conseil de sécurité devrait prendre maintenant. Nous croyons, en d'autres termes, qu'il nous serait plus aisé de trouver une solution satisfaisante au problème grec si nous l'examinions d'un point de vue plus large, en mettant davantage l'accent sur la nécessité d'une coopération ultérieure entre les pays balkaniques plutôt que sur l'origine de leurs différends au cours des douze derniers mois, examinés et jugés à la lumière des derniers développements, ou bien considérés comme les résultats de l'invasion allemande et de ses contre-coups.

A coup sûr, le fait que la Grèce est devenue la frontière déclarée ou acceptée entre l'Ouest et l'Est, dans une guerre idéologique, augmente l'importance de chacun des aspects de la question. En dehors de la salle du Conseil de sécurité, les incidents de frontière qui, jusqu'à ces derniers jours, ont été l'objet de nos discussions, ne constituent pas "la question grecque" à propos de laquelle nous lisons dans la presse et enten-

the report of the Commission of Investigation to the Security Council we find an abundant mass of contradictory evidence from which we could draw, if we wished, ample support for the contention that civil war is raging in Greece or that one of the parties thereto has been receiving aid and comfort from the adjoining countries. We think, however, that it is not necessary to dwell any longer today on the source of the strength of Greek partisans.

We all know that prompt and effective action by the Security Council is required in order to restore good neighbourly relations among the nations of the Balkan peninsula. The report leaves no doubt in our minds that there exists a situation, the continuance of which is, in fact, likely to endanger the maintenance of international peace and security.

It appears to the Colombian delegation that the first step to be taken by the Security Council at this stage of the dispute should be of a conciliatory nature in accordance with Article 37, paragraph 2, of the Charter of the United Nations. We should expect such steps to accomplish their avowed purpose if not only the Governments concerned but also the major Powers which are more directly interested in this situation corroborated by action their oft-repeated declarations of willingness to co-operate with the Security Council. Moreover, in carrying out the recommendations of the Council, the major Powers would have a favourable opportunity to exchange ideas in a cordial atmosphere, with a view to ensuring peace and security in the Balkans.

But let us for a moment assume that their co-operation is not forthcoming, and that, on the contrary, the Security Council should find that its efforts are being deliberately thwarted. How would such obstruction to the Council's clear-cut recommendations, entirely free from any taint of recrimination or antagonism, look to the world? Would it enable the Council to know when to take enforcement measures, sooner or later? Would not then such measures be more readily adopted, even if they were more drastic?

The Colombian delegation concurs in the proposals contained in paragraphs A, B, D and E of the report of the Commission of Investigation, and after carefully examining and discussing them with other delegations, believes that, in the amended form in which we understand they will be submitted to the Council, they would meet with general, if not unanimous, acceptance.

The Security Council should recommend to the Governments of Greece, on the one hand, and Albania, Bulgaria and Yugoslavia on the other, to establish as soon as possible normal, good neighbourly relations, abstaining from all action, direct or indirect, which might be likely to increase or to maintain the tension and the unrest in the border areas, and rigorously to refrain from any support of elements in neighbour-

dons à la radio tant de commentaires. Dans le rapport présenté au Conseil de sécurité par la Commission d'enquête nous trouvons une abondance d'éléments contradictoires dont nous pourrions tirer, si nous le désirions, une ample confirmation de la thèse selon laquelle la guerre civile fait rage en Grèce ou de la thèse selon laquelle une des parties en cause a reçu aide et assistance des pays voisins. Nous pensons néanmoins qu'il est inutile de s'étendre plus longuement aujourd'hui sur la question de la source à laquelle les partisans grecs ont puisé leur force.

Nous savons tous qu'une action rapide et efficace du Conseil de sécurité est nécessaire au rétablissement des relations de bon voisinage entre les nations de la péninsule balkanique. Le rapport ne laisse subsister dans notre esprit aucun doute qu'il existe une situation dont la prolongation est de nature à mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La délégation colombienne croit que les premières mesures à prendre par le Conseil de sécurité, à ce stade du différend, devraient revêtir un aspect de conciliation en application de l'Article 37, paragraphe 2, de la Charte des Nations Unies. Nous pourrions nous attendre à voir de telles mesures atteindre le but qui leur est assigné si, non seulement les Gouvernements en cause, mais également les grandes Puissances plus directement intéressées à cette question, transformaient en actes leur volonté si fréquemment affirmée de coopérer à l'œuvre du Conseil de sécurité. De plus, en exécutant les recommandations du Conseil, les grandes Puissances y trouveraient une occasion favorable d'échanger des idées dans une atmosphère cordiale en vue d'assurer la paix et la sécurité dans les Balkans.

Mais supposons pour un instant que leur collaboration ne se manifeste pas, qu'au contraire le Conseil de sécurité constate que ses efforts se trouvent délibérément contrecarrés. Comment le monde jugerait-il pareille obstruction aux recommandations précises du Conseil de sécurité, exemptes de toute idée de récrimination et d'antagonisme? Cette obstruction permettrait-elle au Conseil de savoir si des mesures d'exécution se révéleraient nécessaires plus tôt ou plus tard? De telles mesures ne seraient-elles pas alors plus rapidement adoptées, même si elles étaient plus draconiennes?

La délégation colombienne approuve les propositions contenues dans les paragraphes A, B, D et E du rapport de la Commission d'enquête, et après les avoir examinées soigneusement et en avoir discuté avec d'autres délégations, elle croit que, sous la forme amendée où elles seront, pensons-nous, soumises au Conseil, elles rencontreront l'approbation générale, sinon unanime.

Le Conseil de sécurité devrait recommander aux Gouvernements de la Grèce d'une part, de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie d'autre part, d'établir aussitôt que possible des relations normales de bon voisinage et de s'abstenir de tout acte direct ou indirect de nature à augmenter ou à maintenir la tension et la situation trouble dans les régions frontalières, de s'abstenir rigoureusement de fournir un appui

ing countries aiming at the overthrow of the legal governments of those countries. Cases of support of armed bands formed on the territory of one State and crossing into the territory of another State, or refusal by a Government, in spite of the demands of the State concerned, to take all possible measures on its own territory to deprive such bands of any aid or protection, should be considered and avoided as a threat to the peace within the meaning of the Charter of the United Nations.

The Security Council should recommend to the Governments concerned to renew old frontier conventions or to enter into new ones providing for the pacific settlement of frontier incidents and disputes.

As the presence of refugees in any of the four countries is a disturbing factor, the Security Council should recommend to the Governments of Albania, Bulgaria, Greece and Yugoslavia to remove such refugees as far from the region from which they came as it is practically possible; to segregate them in camps or otherwise; to take effective measures to prevent their participation in any political or military activity. Such camps should be placed under the supervision of the International Refugee Organization or any other body designated by the United Nations.

The Security Council should further recommend to the Governments of Greece on the one hand, and Albania, Bulgaria and Yugoslavia on the other, the conclusion of conventions in order to facilitate the voluntary transfer of minorities and refugees.

No one, we think, can seriously object to these provisions. If anything, they fall short of the requirements of a comprehensive Balkan convention, such as the Colombian delegation envisaged in my statement of 18 April.¹ Objections arise, however, to the establishment of a commission for the purpose of helping to carry out these recommendations and of bringing about good neighbourly relations between Greece on the one hand, and Albania, Bulgaria and Yugoslavia on the other. Opinions differ more widely as to the composition and terms of reference of the commission.

There seems to be hardly any room for disagreement as to the functions of the commission, once the Security Council has decided to establish it. Those functions should be:

1. To use its good offices to assist the Balkan Governments concerned in the negotiation and conclusion of the frontier conventions recommended by the Security Council;

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 37, 130th meeting, pages 779 and 780.

quelconque aux éléments des pays voisins qui cherchent à renverser les gouvernements légaux de ces pays. L'appui donné à des bandes armées formées sur le territoire d'un Etat et pénétrant sur le territoire d'un autre Etat ou le refus par un Gouvernement, malgré les demandes de l'Etat intéressé, de prendre sur son propre territoire toutes les mesures possibles en vue de suspendre toute aide ou protection à des bandes de ce genre, devront être considérés comme une menace à la paix dans l'acception de la Charte des Nations Unies et, comme tels, devront être évités.

Le Conseil de sécurité devrait recommander aux Gouvernements intéressés de renouveler les anciennes conventions frontalières ou d'en conclure de nouvelles tendant au règlement pacifique des incidents et des différends de frontière.

Puisque la présence de réfugiés dans l'un ou l'autre des quatre pays est un facteur de trouble, le Conseil de sécurité devrait recommander aux Gouvernements de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce et de la Yougoslavie d'éloigner autant que possible ces réfugiés de la région dont ils sont originaires, de les rassembler dans des camps ou ailleurs et de prendre des mesures efficaces pour empêcher leur participation à des activités politiques ou militaires. De tels camps devraient être placés sous la surveillance de l'Organisation internationale pour les réfugiés ou de tout autre organisme désigné par les Nations Unies.

Le Conseil de sécurité devrait en outre recommander au Gouvernement de la Grèce, d'une part, et aux Gouvernements de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie, d'autre part, de conclure des conventions afin de faciliter le transfert volontaire des minorités et des réfugiés.

Nul ne peut, à notre avis, présenter des objections sérieuses à ces dispositions. Si on peut leur reprocher quelque chose, c'est d'être insuffisantes pour répondre aux nécessités d'une convention pour l'ensemble des Balkans, telle que l'envisageait la délégation de la Colombie, dont j'ai fait connaître l'avis dans mon exposé du 18 avril¹. Toutefois, des objections ont été formulées relativement à la création d'une commission destinée à faciliter la mise en application de ces recommandations et à créer des relations de bon voisinage entre la Grèce, d'une part, et l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie, d'autre part. Les avis sont plus partagés encore au sujet de la composition et du mandat de la commission.

Il semble que les fonctions de la commission pourront à peine fournir matière à désaccord lorsque le Conseil de sécurité aura décidé de la créer. Voici quelles devraient être ces fonctions:

1. Offrir ses bons offices pour assister les Gouvernements des pays balkaniques intéressés dans l'élaboration et la conclusion des conventions frontalières recommandées par le Conseil de sécurité;

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 37, 130ème séance, pages 779 et 780.

2. To study and make recommendations with respect to such additional bilateral agreements between them, for the pacific settlement of disputes relating to frontier incidents or conditions along the frontier, as the proposed commission may consider desirable;

3. To use its good offices for the settlement, by the means mentioned in Article 33 of the Charter, of:

(a) Controversies arising from frontier violations;

(b) Controversies directly connected with the application of the frontier conventions recommended by the Security Council to the four Governments concerned;

(c) Complaints regarding conditions on the border which may be brought to the attention of the commission by one Government against another;

4. Last, but not least, to assist the Governments concerned in the negotiation and conclusion of arrangements for the transfer of refugees and minorities, if called upon by any of them to supervise the execution of such arrangements, and to act as registration authority for any persons desiring to emigrate.

It is obvious that for the proper performance of its functions the commission should be accredited as an organ of the Security Council to the Governments of Albania, Bulgaria, Greece and Yugoslavia, with the right of direct access to them; and, furthermore, that the commission should be empowered to act on either side of the border with the co-operation of the officials and nationals of the four Governments.

However, we are not quite convinced that the commission should make its headquarters at Salonika, as it has been suggested. We respectfully submit that the headquarters of the commission should be established in a neutral country, in Switzerland, preferably in Geneva. The Colombian delegation is more in favour of having the commission located outside the territory of Albania, Bulgaria, Greece and Yugoslavia, if it is to be provided with the staff necessary to fulfil its duties, including border observers.

A more debatable question is the membership of the commission itself. It would seem that a commission composed of a representative of each of the States members of the Security Council, whichever they may be at any particular time, would have more authority and that its decision would be more readily accepted; but we are not sure that it would not prove to be too cumbersome for the most effective and speedy conclusion of its tasks. We have every reason to suppose that a large membership would tend to retard the work and movements of the commission,

2. Procéder à des études et faire des recommandations en ce qui concerne les accords bilatéraux complémentaires entre ces pays, que la future commission jugerait utiles en vue d'aboutir au règlement pacifique des différends relatifs aux incidents de frontière ou à la situation le long de la frontière;

3. Offrir ses bons offices pour régler, en usant des moyens mentionnés à l'Article 33 de la Charte:

a) Les difficultés provenant des violations de frontière;

b) Les difficultés reliées directement à l'application des conventions de frontière recommandées par le Conseil de sécurité aux quatre Gouvernements intéressés;

c) Les plaintes portant sur la situation le long de la frontière, qui pourraient être soumises à l'attention de la commission par un Gouvernement contre un autre;

4. Enfin, — dernière tâche mais non la moins utile, — assister les Gouvernements intéressés dans l'élaboration et la conclusion d'accords sur le transfert des réfugiés et des minorités, si un Gouvernement faisait appel à la commission pour contrôler l'application de ces accords, et fonctionner comme bureau d'enregistrement à l'usage des personnes qui désirent émigrer.

Il est évident que, pour remplir correctement ses fonctions, la commission devrait être accréditée en tant qu'organe officiel du Conseil de sécurité auprès des Gouvernements de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce et de la Yougoslavie, et posséder le droit de s'adresser à ceux-ci directement; il est également évident que la commission devrait être autorisée à fonctionner de chaque côté de la frontière avec la coopération des fonctionnaires et des nationaux des quatre Gouvernements.

Nous ne sommes pas entièrement convaincus, néanmoins, que la commission doive établir son siège à Salonique, comme cela a été proposé. Nous nous permettons de suggérer que le siège de la commission devrait être établi dans un pays neutre, en Suisse, et de préférence à Genève. La délégation de la Colombie envisage plus volontiers l'établissement de la commission en dehors du territoire de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce et de la Yougoslavie, si cette commission dispose du personnel nécessaire pour accomplir ses fonctions, y compris les observateurs sur la frontière.

Il existe une question qui suscitera de plus amples discussions: c'est celle de la composition de la commission elle-même. Il semblerait qu'une commission composée d'un représentant de chacun des Etats membres du Conseil de sécurité, quels qu'ils soient à une époque déterminée, aurait plus d'influence, et ses décisions seraient plus aisément acceptées. Nous ne sommes pas certains, toutefois, que cette composition ne constituerait pas un obstacle à l'accomplissement le plus efficace et le plus rapide de sa tâche. Nous avons toutes raisons de supposer qu'un nombre

if, as is so likely to happen, the experience and ability of the eleven members should differ very widely. Under normal circumstances, a smaller group of carefully selected men could be expected to function more efficiently.

Last April, when the establishment of the Subsidiary Group of the Commission of Investigation was being discussed, we ventured to recommend that a Balkan commission consisting of four permanent and three non-permanent members of the Security Council should be set up for the purpose of helping to negotiate a Balkan convention.¹ We should now like to suggest that the new commission should consist of three permanent and four non-permanent members of the Security Council, and we respectfully ask our colleagues to stop to consider the relative advantages and disadvantages of the large and small memberships.

We have decidedly more confidence in the success of a commission of seven members with headquarters at Geneva than in the success of one of eleven members located in Salonika; and we believe that in case of failure, the smaller commission would more quickly enable the Council to determine the causes of that failure, to foresee the course of immediate developments in the Balkan countries, and to adopt without delay the appropriate measures for any emergency.

But, first of all, the Colombian delegation thinks that, given the terms of reference already outlined, the commission should seem to be more concerned with the arrangements contemplated between Greece and her neighbours than with frontier surveillance; and that while it should have, in case of need, the same powers as the Commission of Investigation, it should not be expected to have to have recourse to them. We imagine that in carrying out the recommendations of the Council, the commission would have to travel to the Balkan capitals or to invite the representatives of the Balkan countries to come to its headquarters; but the commission would delegate the task of acting as border observers and reporting on the state of the frontier area and such matters. Otherwise, we are afraid that the position of the commission might appear more confused in the minds of many people who, from the start, have been labouring under the misapprehension that the United Nations is playing a subordinate role in this situation.

We prefer to suggest this fresh approach to the Greek question, considering how closely connected it is to the whole European situation and more concretely to all the matters that are engaging the attention of the Security Council.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 37, 130th meeting, page 781.

important de représentants à cette commission tendance à retarder le travail et les déplacements de celle-ci, au cas où l'expérience et la compétence des onze membres seraient largement différentes, ce qui serait vraisemblablement le cas. Dans des circonstances normales, un groupe plus restreint de personnes soigneusement choisies pourrait certainement fonctionner avec un meilleur rendement.

En avril dernier, lorsque nous avons discuté la création du Groupe subsidiaire de la Commission d'enquête, nous avons proposé et recommandé qu'une commission balkanique, se composant de quatre membres permanents et de trois membres non permanents du Conseil de sécurité, fût constituée en vue de la négociation d'une convention balkanique¹. Nous voudrions maintenant proposer que la nouvelle commission soit composée de trois membres permanents et de quatre membres non permanents du Conseil de sécurité, et nous nous permettons de vous demander de ne plus prendre en considération les avantages ou les inconvénients relatifs d'un petit nombre ou d'un grand nombre de membres.

Nous avons, en fin de compte, plus confiance dans le succès d'une commission composée de sept membres et ayant son siège à Genève que dans le succès d'une commission de onze membres ayant son siège à Salonique; nous estimons qu'en cas d'échec la commission la moins importante permettrait plus rapidement au Conseil de déterminer les causes de cet échec, de prévoir le cours du développement immédiat des événements dans les pays balkaniques, et de décider sans retard des mesures appropriées à prendre en cas de besoin.

En premier lieu, la délégation de la Colombie estime néanmoins qu'étant donné son mandat, déjà sommairement indiqué, la commission devrait s'occuper des futurs accords entre la Grèce et ses voisins plutôt que des questions de surveillance de frontière; nous estimons également que tout en étant dotée, en cas de besoin, des mêmes pouvoirs que la Commission d'enquête, elle ne devrait pas en principe être appelée à y avoir recours. Il nous semble que, pour veiller à l'application des recommandations du Conseil, la commission devrait se rendre dans les capitales des Etats balkaniques ou inviter les représentants de ces Etats à se rendre à son siège; en revanche, la commission se déchargerait sur des observateurs de la tâche de surveiller les frontières, de fournir des rapports sur la condition des zones frontalières, et d'autres questions analogues. S'il en était autrement, nous craindrions que la position de la commission ne pût paraître moins claire à l'esprit de nombreuses personnes qui, dès l'abord, vivaient dans la supposition erronée que les Nations Unies jouaient un rôle secondaire dans cette question.

Nous préférons proposer cette nouvelle manière d'aborder la question grecque, compte tenu de la manière étroite dont elle est reliée à la situation générale de l'Europe et, d'une façon plus concrète, à tous les problèmes qui retiennent l'attention du Conseil de sécurité.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 37, 130ème séance, page 781.

The Colombian delegation wishes, in short, to recommend that a new and determined effort should be made to draw the parties to this grave international dispute as near as is reasonably possible. For the past six months we have met here, week after week, trying to implement the resolutions of the General Assembly regarding atomic energy, armaments, armed forces and collective security, but we cannot show any remarkable, positive results. We have expended a great deal of mental energy in trying very consistently to reduce the area of our disagreements, and we have not succeeded in increasing to any appreciable extent the area of our agreements. It is rather comforting to think that, after all, the resolutions adopted by the General Assembly on 14 December 1946¹ really call for a great deal of investigation and discussion. Ample time should be allowed, therefore, and we can well be content to know that we have cleared and paved the way for very far-reaching advances in all directions, once the peace-making process comes to an end in Central Europe and Japan.

But this makes it all the more important that nothing should in the meantime impair our ability to carry our tasks to a successful conclusion. We must admit that we have been strongly impressed by the possibilities of friction and misunderstanding which the Greek situation is making increasingly evident. The desire to cooperate in avoiding or overcoming them has encouraged us to present our views, without, however, giving them adequate form as an alternative proposal, or elaborating an argument in their support.

Mr. JOHNSON (United States of America): I have been very much impressed by the unanimity on the themes which have run through all the expositions by the various delegations to which we have listened in the last few days. Representatives may differ in their opinions, and differ legitimately, as regards the causes of the present situation or the relative weight to be attached to the various causes, since there is probably no single cause. There is, however, a singular unanimity on the fact that a situation, potentially dangerous and likely to endanger and menace international peace and security, exists along the Greek frontier.

That being the case, we can hardly escape the conclusion that the members of this Council feel a personal responsibility for this situation. The primary responsibility of the Security Council is to watch over and maintain international peace and security. In following our duty to obey that mandate of the Charter, it is not necessary for us to assess the blame when a situation which we all admit is a dangerous one and a menace

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session*, pages 65 to 67.

La délégation de la Colombie désire en résumé recommander qu'il soit fait un nouvel et tenace effort pour rapprocher, autant qu'il est raisonnablement possible, les parties à ce grave différend international. Au cours des six derniers mois, nous nous sommes réunis ici, semaine après semaine, en nous efforçant de mettre en application les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'énergie atomique, aux armements, aux forces armées et à la sécurité collective, mais il nous est impossible de montrer aucun résultat tangible. Nous avons dépensé une grande quantité d'énergie intellectuelle à tenter constamment de réduire l'ampleur de nos divergences de vues et nous n'avons pas réussi à accroître d'une façon sensible l'étendue de nos accords. Il est plutôt réconfortant de penser qu'après tout, les résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 14 décembre 1946¹ impliquent de nombreuses enquêtes et de nombreuses discussions. Il y faudra donc consacrer beaucoup de temps et nous pouvons bien nous réjouir de savoir que nous avons déblayé et préparé la voie à une progression rapide dans tous les domaines, dès que les travaux de l'édification de la paix toucheront à leur terme en Europe centrale et au Japon.

Toutefois, il n'en est que plus important que rien ne vienne dans l'intervalle diminuer notre aptitude à remplir notre tâche jusqu'au succès. Il nous faut reconnaître que nous avons été fortement impressionnés par les risques de tension et d'incompréhension que la situation de la Grèce rend de plus en plus évidents. Le désir de coopérer en évitant ou en surmontant ces obstacles nous a encouragés à présenter notre point de vue, sans toutefois lui donner une forme qui puisse constituer une nouvelle proposition, ni sans rechercher à l'étayer par toute une argumentation.

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'ai été très frappé de l'unanimité dans l'expression des pensées qui ont été exposées par les orateurs des différentes délégations que nous avons entendus au cours des derniers jours. Les représentants peuvent avoir des opinions différentes en ce qui concerne les causes de la situation actuelle ou peuvent attribuer une valeur relative à ces différentes causes, car il n'y a probablement pas qu'une seule cause. Il existe néanmoins une singulière convergence d'opinions relativement au fait qu'une situation virtuellement dangereuse et susceptible de mettre en péril et de menacer la paix et la sécurité internationales, existe le long de la frontière grecque.

Dans ces conditions, nous pouvons difficilement éviter de conclure que les membres de ce Conseil sentent que leur responsabilité personnelle est engagée dans cette situation. La responsabilité principale du Conseil de sécurité est de garder et de maintenir la paix et la sécurité internationales. En exerçant ce mandat que nous a confié la Charte, il n'est pas nécessaire que nous rejetions le blâme sur tel ou tel, alors qu'une

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session, pages 65 à 67.

to international peace and security is before us for action.

This afternoon the representative of Colombia expressed, in eloquent and feeling terms, views which are probably shared by all the small States represented on this Council. They want to help towards achieving a peaceful world and finding solutions which will lessen the friction among the major Powers.

How are we going to accomplish this purpose? How can the Security Council take the various steps necessary to effect the end we all seek? The United States delegation thinks that, first of all, we must deal with the situation as it is. That situation is becoming increasingly patent each day. The events of the last forty-eight hours, though not yet confirmed by a report of the Subsidiary Group, are nevertheless sufficient to indicate that a situation is developing dangerously along the Albanian-Greek frontier, and may burst into an explosion at any time.

The resolution which the United States delegation has placed before the Security Council is, in our opinion, imbued with the spirit of conciliation. The United States delegation, like every other delegation on the Security Council, probably has its own private views as to the merits of this situation. We have, however, endeavoured in this resolution carefully to avoid giving any expression to our personal views. We have not asked the Council in this resolution to apportion blame to anyone. We have asked the Council to set up a commission which would have the dual functions of conciliation, which are of great importance and which have been eloquently described by the representative of Colombia this afternoon, and of investigation, which, as long as the disturbed conditions exist in this region, are indispensable to the effective functioning of the commission.

The representatives of the northern countries, who are opposed to Greece on this issue, have advanced at this Council table some of the best arguments heard since this case started for the creation of a commission with the kind of terms of reference we suggest. The representatives do not want the commission—I am not criticizing that—but they have all described and borne witness to the existence of a situation which is likely to endanger international peace and security.

Whatever subsequent events may be or whatever action the United Nations may subsequently have to take, I think it is indispensable for the Security Council itself, in pursuance of its duty and in accordance with its corporate responsibilities, to set up a commission in the troubled

situation que nous regardons tous comme dangereuse et comme menaçant la paix et la sécurité internationales attend que nous y portions remède.

Cet après-midi, le représentant de la Colombie a exprimé en termes éloquentes et expressifs un point de vue qui est probablement aussi celui de tous les petits Etats représentés à ce Conseil. Ils veulent collaborer à l'édification d'un monde pacifique et à la recherche de solutions qui diminueront la tension parmi les grandes Puissances.

Comment allons-nous atteindre ce but? Comment le Conseil de sécurité pourra-t-il prendre les différentes mesures qui s'imposent pour aboutir au résultat que nous recherchons? La délégation des Etats-Unis estime en premier lieu que nous devons nous occuper de la situation comme elle se présente. Celle-ci devient chaque jour de plus en plus nette. Les événements des dernières quarante-huit heures, bien qu'ils n'aient pas encore été confirmés par un rapport du Groupe subsidiaire, n'en suffisent pas moins à indiquer qu'une situation se développe dangereusement le long de la frontière gréco-albanaise, qui peut, à tout moment, provoquer une explosion.

La résolution que la délégation des Etats-Unis a présentée au Conseil de sécurité est, à notre avis, entièrement inspirée de l'esprit de conciliation. La délégation des Etats-Unis, comme toutes les autres délégations du Conseil de sécurité, a, sans doute, ses propres opinions en ce qui concerne la valeur des données relatives à cette situation. Nous n'en avons pas moins tenté dans cette résolution d'éviter soigneusement de laisser apparaître nos vues personnelles. Nous n'avons pas demandé au Conseil de rejeter le blâme sur quiconque. Nous lui avons demandé de créer une commission qui aurait une double mission: mission de conciliation, d'une part (ce qui est d'une grande importance, comme l'a démontré avec éloquence cet après-midi le représentant de la Colombie), et, d'autre part, mission d'enquête (tâche, elle aussi, indispensable au fonctionnement efficace de la commission aussi longtemps qu'une situation troublée existera dans cette région).

Les représentants des Etats du Nord, qui s'opposent à la Grèce en cette matière, ont présenté devant ce Conseil quelques-uns des meilleurs arguments qui aient été entendus, depuis que l'affaire est soulevée, en faveur de la création d'une commission possédant le genre de mandat que nous avons proposé. Sans doute ces représentants ne veulent-ils pas de commission, — et ce n'est pas cela que je critique, — mais ils ont tous démontré et allégué l'existence d'une situation qui constitue très probablement un danger pour la paix et la sécurité internationales.

Quels que soient les événements qui peuvent se produire à l'avenir ou quelles que soient les mesures que les Nations Unies peuvent être appelées à prendre par la suite, j'estime qu'il est indispensable pour le Conseil de sécurité lui-même, dans l'accomplissement de sa tâche et

region along the lines we suggest, in order to have its own agents on the spot for receiving information and controlling the situation through the dual functions of conciliation and investigation.

The reason why the United States delegation has proposed that the commission should be composed of all the members of the Security Council is not that in theory a smaller commission might not be preferable, more mobile, or easier to handle; but we feel that the responsibility of the Security Council as the principal guardian of the peace in the United Nations is such that it should be represented in this region not merely by a group of countries selected to be its agents, but by a commission representing each member of the Council as it exists. My delegation thinks that there is a genuine moral point in having the entire Council represented in this region.

The work of the proposed commission will not be a popular type of work. It is not going to be an assignment that any individual man would seek or that any country would seek. The commission is going to find itself between two groups of people whose feelings have been exacerbated and whose pride is being carried on their sleeves. It will be a thankless task. It seems to me that whatever opprobrium or personal inconvenience might result from having to serve on the commission should be borne, along with the duty imposed on the Council, by the Security Council, by each member of the Security Council, and by countries that are represented on the commission because they are in the Security Council, and not for any other reason. I think that it would give, I repeat, an added weight to the status of that commission.

Furthermore, on the question of locality, I think that much of the commission's effectiveness would be lost if it were to be resident outside the troubled region. Its very presence at Salonika, as a representative of the Security Council—not of the United States of America, the Union of Soviet Socialist Republics, Poland, China, Brazil, Colombia, or any other country—would be of the utmost value in deterring subversive elements in that region and in putting a spirit of caution into all of the four Governments. It would likewise facilitate in some measure the accomplishment of its functions of conciliation.

A group of eleven members representing the Security Council would, by its very numbers, have more reasonable mobility than a smaller group. It would be possible for the commission to organize itself in such a way that it might divide and visit more than one capital at the same time, with each part working for the same ends on its missions of conciliation. A small

conformément à l'ensemble des responsabilités qu'il assume, de créer, dans la région où existent les troubles, une commission établie en s'inspirant de notre proposition, afin que le Conseil possède ses propres agents sur place pour recueillir les renseignements et contrôler la situation par l'exercice de la double fonction de conciliation et d'enquête.

La raison pour laquelle la délégation des Etats-Unis a proposé que la commission se compose de tous les membres du Conseil de sécurité n'est pas qu'une commission moins importante ne serait pas préférable et plus facile à déplacer ou à diriger en principe; mais nous estimons que la responsabilité du Conseil de sécurité, en tant que principal gardien de la paix des Nations Unies, est si grande qu'il doit être représenté dans cette région, non pas seulement par un groupe de pays désignés comme devant être ses agents, mais par une commission représentant chaque membre du Conseil tel que celui-ci est actuellement constitué. Ma délégation estime qu'il y a obligation morale pour le Conseil tout entier d'être représenté dans la région en cause.

Le travail de la future commission ne sera pas bien vu. Ce ne sera pas un poste que rechercheront des individus ou des pays. La commission se trouvera placée entre deux groupes de population dont les sentiments sont exacerbés et dont l'orgueil est à vif. Ce sera une tâche ingrate. Mais il me semble que tout opprobre ou tout inconvénient personnel qui pourraient résulter de l'obligation de servir au sein de cette commission doivent être supportés, comme partie intégrante du fardeau qui incombe au Conseil de sécurité, par chacun des membres de ce Conseil et par les pays représentés à la commission en tant que membres de ce Conseil, et non pour d'autres raisons. Je le répète, cela donnerait à mon avis plus de poids au statut de cette commission.

J'estime, de plus, qu'en ce qui concerne la question du siège de la commission, celle-ci perdrait beaucoup en efficacité si elle devait ne pas se trouver dans la région où existent les troubles. Sa présence même à Salonique, en tant que représentant du Conseil de sécurité — et non pas en tant que représentant des Etats-Unis, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Pologne, de la Chine, du Brésil, de la Colombie ou de tout autre Etat — contribuerait grandement à décourager les éléments subversifs qui se trouvent dans cette région et à inspirer la prudence aux quatre Gouvernements. Cela faciliterait également dans une certaine mesure l'accomplissement des fonctions de conciliation de la commission.

Un groupe composé de onze membres représentant le Conseil de sécurité serait logiquement plus mobile, à cause de son effectif même, qu'un groupe de moindre importance. Il serait possible à la commission de s'organiser de manière à pouvoir se subdiviser et visiter plus d'une capitale à la fois, et chaque sous-commission, dans sa mission de conciliation, travaillerait aux mêmes

group of five or seven members would find that task difficult to perform.

Those are some of the reasons why the United States has advocated a commission of eleven members representing the Security Council. We hope that this recommendation, although not included in the recommendations submitted by the Commission, will be favourably received by this Council.

Whatever the ultimate facts may prove to be, the events of the last four days indicate that the situation has worsened since the receipt of the report. The situation has not improved. The United States delegation would therefore like to urge the Council to proceed with all possible dispatch to set up this commission and to take action which would continue the existence of the Subsidiary Group until it has completed the investigations undertaken before this new commission takes over the permanent job.

We hope that the Council will also agree that the situation is sufficiently urgent to justify continuous meetings of the Council until it has disposed of this case. I should like to ask the President to place before the Council the possibility of our meeting twice tomorrow in addition to the other two meetings on the Greek question scheduled for this week. With the desire to reach a constructive solution which, I feel sure, animates the Council, it may be possible for us to complete this work during the present week.

The United States delegation would like to see its resolution put to a vote as soon as possible. Our only desire is to see the Council take action which is constructive and which will really help the unhappy countries in that part of the world, particularly Greece, which has suffered more than any of the other countries.

There are certain parts of our resolution which we consider fundamental in carrying out the recommendations of our Commission and in meeting the situation of fact. We have no pride of authorship, however, in the exact balance of the elements of this resolution. It has been suggested, for instance, that the recommendations contained in paragraphs A, B, D and E of the Commission's report should be carefully written out in the resolution. Not only have we no objection to that, but we enthusiastically agree that it should be done. We are quite willing also that the functions of conciliation should be given first place in the resolution. We should gladly accept any amendments to effect these changes if the majority of the Council so desires. With regard to the substance of the matter and the terms of reference of the commission, the United States would have to maintain its original position, but we have no desire to retard the setting up of an

fin. Un petit groupe composé de cinq ou de sept membres aurait des difficultés à accomplir cette tâche.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles la délégation des Etats-Unis a préconisé la création d'une commission de onze membres représentant le Conseil de sécurité. Nous espérons que cette recommandation, tout en n'étant pas incluse dans celle qu'a présentée la Commission actuelle, sera favorablement accueillie par ce Conseil.

Quelle que soit en fin de compte la nature des faits, les événements des quatre derniers jours montrent que la situation a empiré depuis que le rapport est parvenu. La situation ne s'est pas améliorée. C'est pour cette raison que la délégation des Etats-Unis désire insister auprès du Conseil afin qu'il prenne le plus rapidement possible des mesures pour établir cette commission, ainsi que les mesures destinées à assurer l'existence du Groupe subsidiaire jusqu'à ce que celui-ci ait terminé l'enquête qu'il a entreprise, avant que la future commission ne le remplace dans ce travail permanent.

Nous espérons que le Conseil reconnaîtra également que la situation est suffisamment urgente pour justifier des réunions continues du Conseil jusqu'à ce que cette question ait été résolue. J'aimerais demander au Président de proposer au Conseil de lui donner la faculté de se réunir deux fois demain, en sus des deux autres séances consacrées à la question de Grèce, qui sont déjà prévues pour cette semaine. Mus par le désir d'arriver à une solution positive, qui, j'en suis sûr, anime les membres de ce Conseil, nous pourrions peut-être ainsi terminer le travail au cours de la présente semaine.

La délégation des Etats-Unis aimerait que la résolution qu'elle présente soit mise aux voix aussitôt que possible. Notre seul désir est de voir le Conseil prendre des mesures efficaces, propres à aider effectivement les pays infortunés de cette partie du monde, et particulièrement la Grèce, qui a souffert plus qu'aucun autre pays.

Nous considérons que certaines parties de la résolution que nous présentons sont fondamentales pour la mise en application des recommandations de la Commission et pour faire face à la situation de fait. Nous n'avons, cependant, aucun amour-propre d'auteur en ce qui concerne le dosage des éléments qui constituent cette résolution. Il a été suggéré par exemple que les recommandations qui figurent aux paragraphes A, B, D et E du rapport de la Commission soient soigneusement transcrites dans la résolution. Non seulement nous ne nous y opposons pas, mais encore nous y consentons avec enthousiasme. De même, nous acceptons volontiers que les fonctions de conciliation soient particulièrement soulignées dans la résolution. Nous accepterons avec plaisir toute modification sanctionnant ces changements si tel est le désir du Conseil. Relativement au fond de la question, ainsi qu'au mandat de la commission, les Etats-Unis se verront dans l'obli-

effective commission by standing on the exact phraseology and form of our resolution.

If necessary, I should be glad to move that we have two meetings on this case tomorrow, unless the President would care to handle it in another way by making a suggestion or proposal to the Council himself.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : When I read the report of the Commission of Investigation for the first time, before any meeting of the Security Council had been held on this subject, I thought that the task of the Security Council would be very easy. I thought that the four Balkan States concerned in this matter would come to the first meeting of the Security Council and declare that they acquiesced in the recommendations of the Commission, inasmuch as these recommendations did not discriminate against or assess any responsibility to any of them.

The report simply recognizes that the situation in the Balkan States is not normal. Nobody can deny the fact that the situation is not normal. The relations between these States are not as they should be. All the Balkan States confessed here that there are many things between them which make the situation so critical.

I thought at the same time that these Balkan States would be ready to consider the great importance of the responsibility which they may have to bear before the whole world for disturbing the peace and security, and for causing the spark which may set off an explosion that would extend over and injure the whole world, especially the small nations who are unable to defend themselves from being used as battlefields.

Nobody can deny that the actual situation in the Balkans is critical and threatening to international peace and security. The Balkan States ought to consider their great responsibility in allowing this situation to continue to be aggravated from day to day. The recommendations proposed by the Commission are simply the provisions and precepts of the Charter. They are in conformity with Article 33 of the Charter, in that they invite the States concerned to readjust their relations among themselves and to negotiate in a conciliatory way. At the same time they propose to help those States to attain a favourable solution of their problem through an organ representing the Security Council in the name of the United Nations. There is nothing in these recommendations that would affect the prestige, the national pride or the sovereignty of the States. They should therefore welcome such a proposition and accept it with pleasure and gratitude.

I still believe that ultimately the four States concerned will declare before the Security Council that they accept this proposition and will adhere to it. As long as they are pledged to loyalty to the provisions of the Charter and as long as they appreciate and evaluate the great

gation de maintenir leur position initiale, mais nous ne désirons en aucune manière retarder la création d'une commission efficace en nous arrêtant à la phraséologie précise et à la forme de la résolution que nous présentons.

S'il est nécessaire, j'aimerais proposer que nous nous réunissions deux fois demain pour étudier cette question, à moins que le Président ne préfère la traiter d'une autre façon en faisant lui-même des propositions au Conseil.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Lorsque j'ai lu le rapport de la Commission d'enquête pour la première fois, avant qu'aucune séance ait été tenue sur cette question, j'ai pensé que la tâche du Conseil de sécurité serait fort aisée. J'ai pensé que les quatre Etats balkaniques intéressés se présenteraient à la première séance du Conseil de sécurité et feraient savoir qu'ils approuvaient les recommandations de la Commission, d'autant plus que ces recommandations ne rejetaient le blâme et la responsabilité sur personne.

Le rapport reconnaît simplement que la situation existant dans les Etats balkaniques n'est pas normale. Nul ne peut nier le fait que la situation n'est pas normale. Les relations entre ces Etats ne sont pas ce qu'elles devraient être. Tous les Etats balkaniques ont reconnu ici qu'il existait entre eux de nombreuses divergences qui rendaient la situation aussi critique.

J'ai pensé alors que ces Etats balkaniques seraient prêts à réfléchir à l'énorme responsabilité qu'ils peuvent être appelés à porter aux yeux du monde en troublant la paix et la sécurité et en créant l'incident susceptible de faire éclater un conflit qui s'étendrait au monde entier, le mutilerait, et atteindrait en particulier les petites nations incapables d'empêcher qu'elles ne soient utilisées comme champs de bataille.

Nul ne peut nier que les Balkans se trouvent actuellement dans une situation critique qui menace la paix et la sécurité internationales. Les Etats balkaniques devraient réfléchir à la responsabilité qu'ils encourent en permettant que cette situation se prolonge et s'aggrave de jour en jour. Les recommandations qu'a proposées la Commission ne sont que les dispositions et les préceptes de la Charte. Elles sont conformes aux dispositions de l'Article 33, en ce qu'elles invitent les Etats intéressés à rétablir leurs relations et à entamer des négociations dans un esprit de conciliation. Simultanément, elles proposent d'aider ces Etats à aboutir à une solution favorable de leurs problèmes par l'intermédiaire d'un organisme représentant le Conseil de sécurité au nom de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a rien dans ces recommandations qui puisse porter atteinte au prestige, à l'orgueil national ou à la souveraineté des Etats. C'est pour cela qu'ils devraient accueillir cette proposition et l'accepter avec satisfaction et gratitude.

Je persiste à croire que les quatre Etats intéressés déclareront devant le Conseil de sécurité qu'ils acceptent cette proposition et qu'ils s'y rallient. Tant qu'ils seront tenus, par leurs engagements, de respecter les dispositions de la Charte, tant qu'ils se rendront compte de la grande

responsibility of the present situation, they are bound to correct the situation and to find the remedy needed in order to prevent any sinister results.

As regards the draft resolution presented by the delegation of the United States, it also avoids assessing responsibility to any of the States, but puts them all on the same footing. There are no grounds for any complaints. I am very glad to know that the delegation of the United States is ready to define carefully paragraphs A, B, D and E of the recommendations.

The other objections to this draft resolution which we have heard should be discussed later. When the general discussion which was opened by the President of the Security Council is closed, the next step would be to discuss the draft resolutions which have been presented. In that case, they would be studied here paragraph by paragraph, and amendments would be accepted by the President, discussed by the members, and voted upon. The different points on which certain comments have been made, such as the headquarters or the composition of the commission, may be discussed and ameliorated or amended according to the wish of the appropriate majority of the Security Council.

We have been discussing for some time the report drawn up by the majority of the Commission of Investigation. The Commission whose report is now before us is fully representative. It represents all the members of the Security Council. Its individuals were selected by their Governments with confidence and were entitled to study the situation on the spot and to present their views. I do not think we are in a position, here in the Security Council, to analyse the background and evidence on the basis of which the Commission arrived at its proposals and conclusions, unless there are some absurdities or irregularities, or unless some points are out of order or contrary to the terms of reference. In such a case, as in similar cases in the reports of courts or bodies like commissions of inquiry, there would be reason to reconsider the report. But as long as there is nothing in the report of the nature described, as long as we do not find any irregularity or absurdity in the Commission's work, and cannot find that it went beyond its terms of reference, I do not see how we can withdraw the confidence which we gave to it and reject the report which it has made, especially since it does not include anything which is unacceptable to the four parties concerned.

I think that the President should close the general debate on this matter now. All the members have presented their views, and we can go on to the draft resolutions which have been given to us to be studied, amended and voted upon.

responsabilité qui leur incombe en raison de la présente situation, et qu'ils en mesureront la gravité, ils seront tenus d'y remédier et de trouver la solution nécessaire pour prévenir toute issue tragique.

Quant au projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis, il évite également d'imputer la responsabilité à aucun de ces Etats, tout en les mettant sur un pied d'égalité. Il n'y a aucun sujet de plainte. Je suis très heureux d'apprendre que la délégation des Etats-Unis est prête à définir avec soin les paragraphes A, B, D et E des recommandations.

Les autres objections qui ont été formulées contre ce projet de résolution, et que nous avons entendues, devraient être discutées ultérieurement. Lorsque la discussion générale, qui fut ouverte par le Président du Conseil de sécurité, sera close, il faudra en venir à la discussion des projets de résolutions qui nous ont été présentés. Dans ce cas, ils seront étudiés ici paragraphe par paragraphe, et des amendements seront acceptés par le Président, discutés par les membres et mis aux voix. Les différents points au sujet desquels des commentaires ont été faits, tels que la question du siège ou de la composition de la commission, peuvent être discutés et améliorés, ou modifiés selon le désir de la majorité prévue pour les décisions du Conseil de sécurité.

Nous avons discuté pendant un certain temps le rapport rédigé et présenté par la majorité des membres de la Commission d'enquête. Cette Commission, dont nous avons le rapport maintenant devant nous, est une Commission nettement représentative. Elle représente la totalité des membres du Conseil de sécurité. Les personnes qui la composent ont été choisies en raison de la confiance que leurs Gouvernements respectifs plaçaient en elles; elles ont été autorisées à examiner la situation sur place et à exprimer leur opinion. Je ne pense pas que nous soyons ici, au sein de ce Conseil, à même d'analyser la documentation et les témoignages qui ont servi de base aux propositions et aux conclusions émises par la Commission, à moins qu'il n'existe des absurdités ou des irrégularités ou que quelques points soient en dehors de la question ou non conformes au mandat. En pareil cas, de même que cela se fait pour les rapports des tribunaux ou d'organismes tels que les commissions d'enquête, il y aurait lieu d'examiner à nouveau le rapport. Mais du moment que le rapport ne contient élément de la nature indiquée, que nous ne rencontrons aucune irrégularité ni absurdité dans le travail de la Commission, et que nous ne pouvons pas trouver qu'elle ait outrepassé son mandat, je ne vois pas comment nous pouvons lui retirer la confiance que nous lui avons accordée et ne pas accepter le rapport qu'elle a rédigé, d'autant que ce rapport ne contient rien qui ne soit acceptable aux quatre parties intéressées.

J'estime que le Président devrait clore maintenant la discussion générale de cette question. Tous les représentants ont fait connaître leurs points de vue et nous pouvons passer aux projets de résolutions qui nous ont été remis, afin de les étudier, de les modifier et de les voter.

The PRESIDENT: I believe all the members of the Council have expressed their views on the subject. I wanted to explain the position of the delegation of Poland; however, in view of the late hour I shall postpone doing so until the beginning of the next meeting of the Security Council.

Before this meeting is adjourned, I want to give permission to speak to the representatives of Albania and Yugoslavia who desire to make additional statements.

Colonel KERENXHI (Albania) (*translated from French*): After repeated attacks by Greece against our country, we are now accused of having invaded Greece. This is not the first time, Mr. President, that you have had to deal with base provocations levelled by Greece against our country.

Now they would have you believe that the wolf has just been attacked by the lamb, though statements have been made by the instigators of this provocation campaign (due to the pressure of public opinion) casting doubt on the accuracy of the shrill reports spread about the so-called "international brigade" and its invasion of Greece.

No one will fail to realize that this is simply a case of provocation which has been going on for some months already.

On 27 May last Mr. Kirou, Greek liaison officer, commenting on part III of the report, lightly dismissed the alleged peril which the foreign legions constitute.

A few days later, Mr. Tsaldaris, the Greek Minister of Foreign Affairs, himself raised cries of alarm concerning an alleged "sizable concentration of anarchist forces on the northern frontier of Greece". These cries of alarm caused a great stir in the Greek Press and aroused public opinion. On 11 June Mr. Tsaldaris was obliged to admit that this statement (about an international brigade preparing to invade Greece) was perhaps not accurate, and that in any event the report was intended for circulation abroad, not in Greece. He added that in the national interest it was often necessary to circulate such reports abroad while at the same time taking care that they were not spread inside the country. Unfortunately, he declared, some journalists disseminated such reports all over the country to the detriment of Greek interests (see *Elephtheria*, Greek newspaper of the Centre).

It is clear what we are dealing with here, and we are conscious of the premeditated provocation.

This new provocation is not the first, nor will it be the last. Greek governmental circles have repeatedly resorted to such provocations, all of them patently absurd. All the Greek charges made before the Security Council since December 1946 have been nothing more than a series of provocations directed against the other three

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il me semble que tous les représentants au Conseil ont exprimé leurs opinions sur la question. Je désirais expliquer la position de la délégation de la Pologne; mais étant donné l'heure tardive, je différerai cette explication jusqu'à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil de sécurité.

Avant de lever cette séance, je vais donner la parole aux représentants de l'Albanie et de la Yougoslavie, qui désirent faire des déclarations complémentaires.

Le colonel KERENXHI (Albanie): Après tant d'attaques perpétrées par la Grèce contre notre pays, nous voici maintenant accusés d'avoir envahi la Grèce. Ce n'est pas la première fois, Monsieur le Président, que vous vous trouvez en face de provocations ignobles dirigées par la Grèce contre notre pays.

Maintenant, on veut faire croire que le loup vient d'être attaqué par l'agneau, bien que, même du côté des instigateurs de cette campagne de provocations, rendue nécessaire par la pression de l'opinion publique, des déclarations aient été faites mettant en doute la véracité des informations tapageuses relatives à la prétendue brigade internationale et à son invasion de la Grèce.

Personne n'ignore qu'on est tout simplement en présence d'une provocation qui date de quelques mois déjà.

Le 27 mai dernier, en faisant, devant la Commission sa déclaration verbale sur la troisième partie du rapport, M. Kirou, l'agent de liaison grec, a parlé d'une façon légère du prétendu péril que constituent les légions étrangères.

Quelques jours plus tard, ce fut le Ministre des Affaires étrangères de Grèce lui-même, M. Tsaldaris, qui lança des cris d'alarme au sujet d'une prétendue "concentration d'importantes forces anarchistes aux frontières nord de la Grèce". Ces cris d'alarme firent grand bruit dans la presse grecque et émurent l'opinion publique. Le 11 juin, M. Tsaldaris était obligé d'admettre qu'il était possible que cette déclaration (au sujet de la brigade internationale se préparant à pénétrer en Grèce) ne correspondît pas à la réalité, mais qu'en tous les cas elle était destinée à l'étranger et non à la Grèce. Il ajouta que maintes fois, dans l'intérêt de la nation, il est nécessaire de propager de tels bruits hors du pays, tout en prenant soin qu'ils ne soient pas répandus à l'intérieur de celui-ci. Malheureusement, déclarait-il, certains journalistes s'empres-sent de propager ces informations dans tout le pays au détriment de la Grèce (voir le journal grec du centre, *Elephtheria*).

On voit clairement à quoi l'on a affaire et on sent bien les provocations préméditées.

Cette nouvelle provocation n'est pas la première et ne sera pas la dernière. Les milieux gouvernementaux grecs s'y sont livrés à maintes reprises, toutes marquées au signe du ridicule. Toutes les accusations grecques formulées devant le Conseil de sécurité depuis décembre 1946 ne constituent pas autre chose qu'un ensemble de

peace-loving Balkan countries, to distract the attention of world public opinion from the internal situation in Greece.

What is one to think of these fresh reports from Greek sources "intended for circulation abroad" (as Mr. Tsaldaris said) according to which the Cham refugees are being mobilized in Albania and concentrated on the frontier, while other groups, led by a certain Nuri Dino Bey, are already engaged in fighting inside Greece?

What is one to think of reports from Greek sources, "intended for circulation abroad", according to which Albania, by means of this alleged invasion, is seeking to seize Greek territory, to seize Macedonia?

Have the Greek authorities already forgotten that the extermination by the military authorities of the Albanian minority in Greece, the assassination of 2,877 Chams, and the burning of thousands of homes, are facts well known to everyone? Have they forgotten the finding of the Commission of Investigation that national minorities have been subjected to harsh reprisals in Greece, that Nuri Dino is a war criminal and collaborator who fled to Italy after Albania's liberation, and that our Government, quite recently in applications made to the British and United States Governments, repeated its demand for the extradition of criminals now in zones under British and American control?

Do the Greek authorities also wish to forget so soon that, in that part of the Commission of Investigation's report dealing with the accusations that her northern neighbours were trying to detach from Greece certain parts of her territory, the name of Albania is not even mentioned?

No one is unaware of these facts, and the false and tendentious reports from Greek sources intended for circulation abroad cannot be substantiated for a single instant.

Since its liberation our country has been the victim of hundreds of provocative operations organized by the Greek authorities. Not for a moment have these authorities ceased to attack in various ways our peaceful little country. It may be observed, however, that during this period of continual attack there were times when the Greek authorities were more busily engaged in provocation. These periods of intensified provocation against our country coincided with those during which political problems affecting the two countries were most acute. The purpose was to exert the greatest possible pressure on the discussion of these problems.

During the Peace Conference the intensification of armed provocation and other types similar to the recent provocation was evident.

provocations, dirigées contre les trois autres pays paisibles des Balkans, pour détourner l'attention de l'opinion publique mondiale de la situation intérieure de la Grèce.

Que peut-on penser des nouvelles informations de source grecque "destinées à l'étranger" (comme l'a dit M. Tsaldaris), et selon lesquelles les réfugiés tchamouriotes seraient mobilisés en Albanie, concentrés sur les frontières, tandis que d'autres groupes, ayant à leur tête le nommé Nuri Dino Bey, prendraient déjà part à des combats à l'intérieur de la Grèce?

Que peut-on penser des informations de source grecque "destinées à l'étranger" selon lesquelles l'Albanie, au moyen de cette prétendue invasion, chercherait à s'emparer des territoires grecs, de la Macédoine?

Les milieux gouvernementaux grecs ont-ils déjà oublié que l'extermination de la minorité albanaise en Grèce par les autorités militaires, l'assassinat de 2.877 Tchamouriotes, et la destruction par l'incendie de milliers de maisons, sont des faits bien connus de tout le monde? Oublie-t-on que la Commission d'enquête a constaté que les minorités nationales ont été soumises à de dures représailles en Grèce, que le nommé Nuri Dino est un criminel de guerre et un collaborateur qui s'est enfui en Italie après la libération de l'Albanie, et que notre Gouvernement, tout dernièrement encore, en s'adressant aux Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis, a réitéré sa demande concernant l'extradition des criminels qui se trouvent dans les zones sous contrôle britannique et américain?

Les milieux gouvernementaux grecs veulent-ils également oublier si vite que, dans la partie du rapport de la Commission d'enquête relative aux accusations selon lesquelles les voisins du Nord chercheraient à détacher de la Grèce certaines parties de son territoire, le nom de l'Albanie ne figure même pas?

Mais personne n'ignore cela et les informations mensongères et tendancieuses de source grecque, destinées à l'étranger, ne sauraient être soutenues un seul instant.

Depuis la libération, notre pays a été victime de centaines de provocations organisées par les milieux gouvernementaux grecs. Pas un instant ces milieux n'ont cessé d'attaquer notre paisible petit pays par diverses méthodes. Mais durant cette période d'attaques continuelles, on pouvait cependant remarquer des moments où les gouvernants grecs se sont montrés plus actifs dans leur besogne de provocations. Ces moments, caractérisés par l'intensification des provocations dirigées contre notre pays, coïncidaient avec ceux où des problèmes politiques concernant les deux pays se posaient de manière plus aiguë. Le but en était d'exercer la plus grande pression possible sur la discussion de ces problèmes.

Pendant la Conférence de la paix, l'intensification des provocations armées, et d'autres appartenant à la même famille que la récente provocation, fut évidente.

This happened when the Greek Government presented its accusations before the Security Council in December 1946.

The same thing happened when the Commission of Investigation's report was being prepared.

On 7 May our delegation to the Commission of Investigation, in a letter addressed to the Commission informing it of a series of new provocations, expressed itself as follows:

"Greece once again chooses to resort to provocation on the frontiers of Albania in order to create new incidents and thus influence the work of the Commission, its conclusions and the solution of the problem."

The same technique is being used now that the Security Council is discussing the Commission of Investigation's report.

But the aims of this new provocation are much broader. The Greek authorities now want:

1. To justify the necessity of creating a permanent commission as proposed to the Security Council by the representative of the United States;

2. To justify the existence and continued maintenance in Greece of foreign troops and military personnel;

3. To justify the unspeakable and incessant terror now raging in Greece, a feature of which recently has been the thousands of arrests and hundreds of death sentences and executions for the crime of participation in the alleged "movement organized by northern neighbours, designed to overthrow the Government";

4. To justify Greek policy which consists in that country's considering itself to be in a state of war with Albania, and thus convince public opinion that not only does Greece consider herself to be in a state of war with Albania, but that Albania likewise considers herself to be in a state of war with Greece;

5. To influence the work of the Security Council so that no favourable decision may be reached for the repatriation of refugees, the restoration of all their property with compensation for losses sustained, and so to compromise the refugees as people who, if they were repatriated to Greece, would further aggravate the disturbances.

Such is the real purpose of this new form of provocation which has a disturbing effect even though it is not based on any document, not even on a communication from the Subsidiary Group. For our part, we have come before the Security Council to prove the inanity of the Greek accusations that support is being given to the Greek partisan movement; we reveal the aim of such accusations, while at the same time we emphasize our desire to live at peace with every one, particularly our neighbours. The Greeks, on

Il en fut ainsi lorsque le Gouvernement grec porta ses accusations devant le Conseil de sécurité, en décembre 1946.

Il en fut de même lors de la préparation du rapport de la Commission d'enquête.

Le 7 mai, notre délégation auprès de la Commission d'enquête, dans une lettre adressée à celle-ci, s'exprimait en ces termes, en l'informant d'une série de nouvelles provocations:

"La Grèce trouve bon, encore maintenant, de se livrer à des provocations aux frontières de l'Albanie, dans le but de créer de nouveaux incidents et de pouvoir influencer ainsi les travaux de la Commission, ses conclusions et la solution du problème."

La même méthode est employée actuellement alors que le Conseil de sécurité est en train de discuter le rapport de la Commission d'enquête.

Mais les buts de cette nouvelle provocation sont bien plus importants. Les milieux gouvernementaux grecs, dans la situation actuelle, visent à:

1. Justifier la nécessité de la création de la commission permanente proposée au Conseil de sécurité par la délégation des Etats-Unis;

2. Justifier la présence en Grèce de troupes étrangères et de personnel militaire étranger, ainsi que la prolongation du stationnement de ces troupes;

3. Justifier la terreur inouïe et incessante qui sévit en Grèce, terreur caractérisée, ces jours derniers, par des milliers d'arrestations et par des centaines de condamnations à mort suivies d'exécutions, sous l'inculpation de participation au prétendu "mouvement organisé par les voisins du Nord, tendant à renverser le Gouvernement";

4. Justifier la politique de la Grèce, qui consiste pour ce pays à se considérer en état de guerre avec l'Albanie; convaincre ainsi l'opinion publique que non seulement la Grèce se considère en état de guerre avec l'Albanie, mais également que cette dernière se considère en état de guerre avec la Grèce;

5. Influencer les travaux du Conseil de sécurité pour que n'intervienne pas une décision favorable au rapatriement des réfugiés tchamouriotes dans leurs foyers, à la restitution de tous leurs biens et à l'indemnisation des pertes qu'ils ont subies; compromettre ainsi les réfugiés tchamouriotes en les faisant considérer comme des gens qui, au cas où ils seraient rapatriés en Grèce, contribueraient à y aggraver les troubles.

Telle est la vraie portée de cette nouvelle provocation qui tend à agiter les esprits, bien qu'elle ne soit fondée sur aucun document, pas même sur une communication émanant du Groupe subsidiaire. De notre côté, nous venons prouver devant le Conseil de sécurité l'inanité des accusations grecques relatives à un soutien donné au mouvement partisan grec; nous en démontrons le but, tout en soulignant notre désir de vivre en paix avec tout le monde, et en particulier avec nos voisins. Du côté grec, on

the other hand, go on practising the method of provocation which prejudices the establishment of good relations between the two countries.

These provocations must be stopped. This would help to normalize relations between the two countries.

On behalf of my Government I strongly protest against these provocations, and emphasize once more our demand that they be stopped and that we be left in peace to rebuild our country so horribly ravaged by war.

Mr. VILFAN (Yugoslavia) (*translated from French*): My brief statement will bear on the same subject as that dealt with in the Albanian representative's speech; but I shall confine my remarks to a single aspect of the question.

If I am not mistaken, all the speakers this afternoon have mentioned the aggravation of the Balkan situation; they have alluded to what has happened in the past forty-eight hours. Naturally they have been thinking of the famous international brigade, and of the invasion being prepared in Albania.

First of all, I am sorry that they have failed to mention also the latest reports. In the lobbies I have heard, even from official Greek sources, that these occurrences have been seriously exaggerated. Again, I am sorry that speakers have omitted to say that, according to the latest reports, things are not so serious as was reported.

I should like to draw your attention, however, to a parallel situation.

In December 1946, at the height of the discussion of the Greek question, the Greek Government brought forward new witnesses and fresh testimony, the latter of a sensational nature. It was difficult to avoid the impression that there was a connexion between this exact stage in the discussion and the Greek action.

And what is the upshot of it all? Not one—I repeat, not one—of these witnesses mentioned by the Greek Government in its statement of 12 December 1946,¹ was heard by the Commission. The Greek Government had obtained the desired effect and then had forgotten about its witnesses.

I firmly believe that this situation will now be repeated, and that once again a connexion has to be discerned between the stage now reached in the Security Council's discussion of the Greek question and the reports now being circulated by Athens. I am sure that the actual investigation of the Subsidiary Group will prove that these reports are unfounded.

What will be the result of all this? I believe that we are now witnessing a similar coincidence. Why insist, so to speak, on rejecting the Yugoslav proposal that the majority of the Commission be asked why the witnesses presented on 12 December by the Greek Government, and afterwards forgotten, are not quoted in the report?

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, Second Series, No. 25.*

pratique continuellement le système des provocations, ce qui nuit à l'établissement de bonnes relations entre les deux pays.

Il serait nécessaire de mettre fin à ces provocations. L'on contribuerait, par ce moyen, à la normalisation des relations entre les deux pays.

Au nom de mon Gouvernement, je proteste énergiquement contre ces provocations, en soulignant, encore une fois, que nous demandons qu'il y soit mis fin et qu'on nous laisse procéder en paix au relèvement de notre pays affreusement détruit par la guerre.

M. VILFAN (Yougoslavie): Ma brève déclaration portera sur le même sujet que celui qui a fait l'objet de l'intervention du représentant de l'Albanie; mais je limiterai mes remarques à un seul aspect de la question.

Si je ne me trompe, tous les orateurs ont parlé cet après-midi de l'aggravation de la situation dans les Balkans; ils ont fait allusion à des événements survenus au cours des dernières quarante-huit heures. Naturellement, on a pensé aux fameuses brigades internationales, à l'invasion qui se préparerait en Albanie.

Tout d'abord, je regrette que l'on ait oublié de mentionner également les dernières versions: dans les couloirs, j'ai entendu dire, même de source officielle grecque, que les événements ont été gravement exagérés. Je le répète, je regrette que l'on ait oublié de dire que, selon les dernières versions, les événements ne sont pas aussi graves qu'on l'a dit.

Mais je voudrais attirer votre attention sur un fait parallèle.

Au mois de décembre 1946, en pleine discussion de la question grecque, le Gouvernement hellénique a présenté de nouveaux témoins et de nouveaux témoignages; ces témoignages étaient d'une nature sensationnelle. On ne pouvait se défendre de l'impression qu'il y avait un lien entre ce moment précis de la discussion et l'intervention grecque.

Or qu'en est-il résulté? Pas un — je le répète, pas un — de ces témoins mentionnés par le Gouvernement grec dans son intervention du 12 décembre 1946¹ n'a été entendu par la Commission. Le Gouvernement grec a obtenu l'effet désiré et, ensuite, il a oublié ses témoins.

Je suis tout à fait convaincu que cette situation se répétera maintenant; et l'on est forcé de voir un lien, cette fois encore, entre le stade auquel est parvenu le Conseil de sécurité dans sa discussion de la question grecque et les nouvelles qui sont maintenant répandues par Athènes. Je suis sûr que l'enquête même du Groupe subsidiaire démontrera que ces nouvelles sont sans fondement.

Quel sera le résultat de tout cela? Je crois que nous assistons maintenant à une coïncidence similaire. Pourquoi s'obstiner, pour ainsi dire, à repousser la proposition de la Yougoslavie, qui voudrait que l'on demandât à la majorité de la Commission pourquoi les témoins présentés le 12 décembre par le Gouvernement grec, et ensuite

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Seconde Série, No 25.*

If people still insist on rejecting this Yugoslav proposal, the most obvious conclusion, in my opinion, will follow from this question: How long is this going to last? What is the use of such investigation commissions? It seems to me that, in the present case, a question such as this, put by the Government of Yugoslavia and by Yugoslavia as a whole, is entirely justified.

Naturally, I have not exhausted the entire question in the course of this brief comment, but I also wanted to call the Security Council's attention to it for another reason. Fortunately, the situation is not so difficult as the representatives who have spoken today seem to believe when they lay stress on these facts to justify the need for keeping a permanent commission in the Balkans.

Mr. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*): I have no intention of engaging in a controversy with the representatives of neighbouring countries and of thereby losing precious time by distracting attention from the fundamental question which is the Commission's report and the need for urgent action by the Council.

One of the representatives of a neighbouring country has denied certain facts which are common knowledge. For two days regular battles have been going on near the Albanian frontier following invasions by large forces from Albanian territory. If this representative had wanted his allegations to be given any credence, he had but to advise his Government to co-operate with the Subsidiary Group and allow it to enter his Government's territory to verify the facts.

In view of the facts established by the Commission of Investigation and the accusations made by the high parties to the dispute there is no valid reason why the members of the Council should not vote in favour of the Commission's recommendations, nor is there any plausible reason for further delay in voting on the United States resolution.

Of the various measures provided for in the Charter to establish and maintain peace the majority report of the Commission, as well as the United States resolution, proposes the adoption of one of the mildest and most conciliatory, namely, the creation of another commission which would follow up the situation on the Council's behalf and offer its good offices to facilitate agreements between the parties. Greece had expressed doubts as to the efficacy of such feeble action even before her fears were confirmed by the events of the last few days. There would nevertheless seem to be no doubt that the feeble measures proposed by the Commission are essential. That was, and continues to be, clear. Leaving recent events out of the question and setting aside the present serious aggravation of an already dangerous situation, one cannot fail to realize that the creation of the commission recommended is essential and absolutely urgent.

oubliés, ne sont pas cités dans le rapport? Si l'on s'obstine encore à repousser cette proposition de la Yougoslavie, je crois que la conclusion la plus naturelle découle, à mon avis, de la question suivante: jusqu'à quand cela va-t-il durer? A quoi bon de pareilles commissions d'enquête? Il me paraît que, dans le cas qui nous occupe, une telle question, que posent le Gouvernement yougoslave et la Yougoslavie tout entière, est pleinement justifiée.

Je n'ai naturellement pas épuisé toute la question au cours de cette brève intervention; mais j'ai voulu également attirer sur elle l'attention du Conseil de sécurité pour une autre raison. La situation, heureusement, n'est pas aussi difficile que semblait le croire les représentants qui ont pris la parole aujourd'hui et qui ont insisté sur ces faits pour justifier la nécessité de maintenir une commission permanente dans les Balkans.

M. DENDRAMIS (Grèce): Je n'ai pas l'intention d'entrer en polémique avec les représentants des pays voisins et de faire perdre ainsi un temps précieux en distrayant l'attention de la question fondamentale, qui est le rapport de la Commission et la nécessité d'une action urgente de la part du Conseil.

Un des représentants des pays voisins a nié certains faits qui sont de notoriété publique. De vraies batailles se déroulent depuis deux jours près de la frontière albanaise, à la suite d'invasions de forces importantes venant du territoire albanais. Si ce représentant voulait que l'on accordât un peu de foi à ses allégations, il n'aurait eu, pour cela, qu'à recommander à son Gouvernement de coopérer avec le Groupe subsidiaire et de lui permettre de se rendre sur son territoire pour vérifier les faits.

D'après les faits établis par la Commission d'enquête et les accusations portées par les hautes parties au différend, il n'y a pas de raison valable pour que les membres du Conseil ne votent pas en faveur des recommandations de la Commission; il n'y a pas non plus de raison plausible pour retarder davantage le vote sur la résolution des Etats-Unis.

Parmi les diverses mesures prévues par la Charte pour établir et maintenir la paix, le rapport de la majorité de la Commission ainsi que la résolution des Etats-Unis proposent l'adoption d'une des plus faibles et des plus conciliatrices, à savoir la création d'une autre commission qui suivrait la situation pour le compte du Conseil et offrirait ses bons offices dans le but de faciliter des accords entre les parties. La Grèce a exprimé ses doutes quant à l'efficacité d'une mesure aussi faible, même avant que ses craintes fussent confirmées par les événements de ces derniers jours. Il apparaît néanmoins, sans aucun doute, que les faibles mesures proposées par la Commission sont essentielles. Ceci était et continue d'être évident. Abstraction faite des événements plus récents, et laissant de côté l'aggravation sérieuse actuelle d'une situation déjà dangereuse, on ne peut que reconnaître que la création de la commission recommandée s'impose comme étant d'une nécessité extrême.

On behalf of the Greek people I ask the members of the Council to remain in session until action is taken to ensure the re-establishment of peace in south-eastern Europe.

The PRESIDENT: I should like to adjourn the meeting at this time. However, the representative of France has asked to speak. I shall allow him to speak but, in view of the late hour, I should appreciate it if he would be brief.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I shall be very brief. I shall make three observations on the statements which we have just heard, in particular that made by the representative of Yugoslavia.

In the first place, the representative of Yugoslavia seemed upset that in the statements made here today we have referred to reports concerning recent events in Greece. I am a little surprised by this reaction on his part for, given the responsibilities which are ours, if we failed to pay some attention to reports of this nature, we should be unworthy of our office. In my earlier statement—and the representative of the United States has spoken with equal caution—I reserved judgment on these reports pending their confirmation.

My second observation is that, if the reports we have been reading in the newspapers for the past two days were not correct, this fact would, in my opinion, be the best proof of the value of our having on the spot observers capable of ascertaining the true facts promptly.

My third observation is, in one sense, of a slightly different nature. I feel that, in view of certain contradictions in the reports reaching us, we ought not to speed up the discussion as much as the representative of the United States wanted, but that we should await clarification of these reports. I do not ask that we should delay our entire discussion, but I wonder whether it would be wise to hurry matters and deliberate under the impression of reports which, for the moment, have not been clearly confirmed. We have in Greece observers who, we are informed, have gone to the localities involved. Personally, I should prefer to await their reports and continue our discussions at their normal pace, thereby allowing time for the reports to reach us.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I feel that we should carry on our work normally. We have a time-table for tomorrow, which includes meetings of the appropriate committees of the Atomic Energy Commission. If I am not mistaken, the Security Council was to meet the day after tomorrow. I can see no reason for changing this arrangement now. It would be better not to have a time-table, as we did before, than to arrange

Au nom du peuple grec, je demande aux membres du Conseil de rester en session jusqu'à ce que soient adoptées les mesures qui assurent le rétablissement de la paix dans le sud-est de l'Europe.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais maintenant lever la séance. Toutefois, le représentant de la France a demandé la parole. Je la lui donne, mais puisqu'il est tard déjà, je lui serais reconnaissant d'être bref.

M. PARODI (France): Mes remarques seront très brèves. Je ferai sur les déclarations que nous venons d'entendre, en particulier de la part du représentant de la Yougoslavie, trois observations.

Tout d'abord, le représentant de la Yougoslavie a paru ému que, dans les déclarations que nous avons faites ici aujourd'hui, nous nous soyons référés aux nouvelles concernant les événements de Grèce de ces derniers jours. Je suis un peu étonné de cette émotion du représentant de la Yougoslavie, car, étant donné les responsabilités qui sont les nôtres, si vraiment nous ne prêtions pas quelque attention aux nouvelles de cet ordre, nous serions peu dignes de nos fonctions. Dans la déclaration que j'ai faite tout à l'heure — et le représentant des Etats-Unis a parlé avec la même prudence — nous avons réservé notre opinion sur ces nouvelles jusqu'à ce qu'elles soient confirmées.

Ma seconde observation est que, si les nouvelles que nous avons lues dans les journaux depuis deux jours n'étaient pas exactes, ce serait la meilleure preuve, me semble-t-il, de l'utilité pour nous d'avoir sur place des observateurs en mesure de rétablir rapidement l'exactitude des faits.

Ma troisième observation est, en un sens, un peu différente. Je crois, en effet, que nous devons maintenant, en présence de certaines contradictions dans les nouvelles qui nous parviennent, ne pas presser la discussion autant que le représentant des Etats-Unis le souhaitait et attendre que soient tirées au clair les nouvelles de ces derniers jours. Je ne demande pas que nous retardions toute notre discussion. Mais je me demande s'il serait bon de presser les choses et de délibérer sous le coup de nouvelles qui, pour l'instant, ne sont pas nettement établies. Nous avons en Grèce des observateurs, dont on nous dit qu'ils se sont rendus sur les lieux. Je souhaiterais, pour ma part, que nous attendions les nouvelles qu'ils nous enverront et que nous gardions à nos délibérations un rythme normal, afin de permettre à ces nouvelles de nous parvenir.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il me semble que nous devons effectuer notre travail de façon normale. Nous avons un programme pour demain. C'est demain que doivent travailler les comités de la Commission de l'énergie atomique. Si je ne me trompe, une séance du Conseil de sécurité est prévue pour après-demain. Je ne vois aucune raison de modifier l'ordre établi. Il vaudrait mieux n'établir aucun programme —

one and then upset it. It only inconveniences everybody.

The United States representative has been trying to prove that some kind of extraordinary situation has arisen in Greece in the last twenty-four, or was it forty-eight, hours. I feel that the hubbub which the Greeks have been making in the last twenty-four or forty-eight hours has a specific purpose, and can be easily understood, at any rate by those who wish to understand it. One gets the definite impression that somewhere there is a specific time-table of things which have to happen in Greece when the Greek question is being discussed by the Security Council. That is the only possible explanation of the hubbub which the Greeks have been making in the last two or three days with the encouragement of the people behind them.

I see no reason why the Security Council should blindly follow the Greeks, who make an extra hubbub for a specific purpose, or why our Council meetings should imitate sessions on the stock exchange. The Council is not a stock exchange; it is an international body which has to give close, careful and cool consideration to the questions before it. If, at times, huckstering is indulged in on the stock exchange, that does not mean there should be huckstering in the Security Council.

The PRESIDENT: Originally, the next meeting to be devoted to this question was scheduled for Thursday at 3 p. m. The representative of the United States has proposed to hold a meeting tomorrow morning. Objections have been formulated by the representatives of France and of the Union of Soviet Socialist Republics, and I should like to know whether, in view of the objections, the United States wishes to press its proposal. If so, I shall immediately submit the proposal to a vote. I think I should mention that tomorrow morning there is a meeting of Committee 2 of the Atomic Energy Commission. Of course, if we decide to meet, we shall have to ask the Chairman of that Committee to postpone his meeting.

Mr. JOHNSON (United States): The United States delegation thinks that consideration of this question should be accelerated within the limits of reason. I had originally suggested that we should have two meetings tomorrow. I am perfectly willing to reduce that to one meeting tomorrow, and then have the other meetings we have already scheduled for this week. I think the events of the last twenty-four hours have not proved anything. We are waiting to hear the results of the Subsidiary Group's investigations, and what official information may come from our various missions in Greece. There is, however, sufficient indication that there is a situation which is disquieting and of which it is this Council's duty to take cognizance. That is an observation already made by the representative of France.

comme nous le faisons auparavant — que d'en établir un et de le modifier ensuite. Cela ne fait que nous gêner tous.

Le représentant des Etats-Unis a voulu démontrer qu'il existe en Grèce on ne sait quelle situation anormale, qui se serait créée dans les dernières vingt-quatre ou quarante-huit heures. Il me semble que le bruit que font les Grecs depuis vingt-quatre ou quarante-huit heures répond à une intention précise, et qui est facile à deviner, tout au moins pour ceux qui veulent bien comprendre. On a nettement l'impression qu'il existe quelque part un horaire bien établi des événements qui doivent se dérouler en Grèce pendant l'examen de la question grecque au Conseil de sécurité. C'est la seule explication possible du bruit soulevé par les Grecs avec l'encouragement de ceux qui se tiennent derrière eux.

Je ne vois pas pourquoi le Conseil de sécurité devrait suivre aveuglément les Grecs, lorsqu'ils font du bruit dans une intention précise, et transformer nos réunions en séances de Bourse. Le Conseil n'est pas une Bourse, mais un organe international; il doit étudier avec soin, attention et sang-froid les questions qui lui sont soumises. L'agiotage peut se justifier à la Bourse; il est déplacé au sein du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A l'origine, la prochaine séance devant être consacrée à cette question était fixée pour jeudi à 15 heures. Le représentant des Etats-Unis a proposé de tenir une séance demain matin. Des objections ont été formulées par les représentants de la France et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et je voudrais savoir si, à la suite de ces objections, le représentant des Etats-Unis persiste dans sa proposition. Dans l'affirmative, je vais mettre cette proposition aux voix, sans délai. Je crois devoir signaler qu'il y a demain matin une séance du Comité 2 de la Commission de l'énergie atomique. Il va de soi que si nous décidons de nous réunir, il nous faudra demander au Président de ce Comité d'ajourner sa séance.

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): La délégation des Etats-Unis estime que l'examen de la question dont nous sommes saisis devrait être hâté dans des limites raisonnables. J'avais proposé, au début, que nous nous réunissions deux fois demain. Je suis tout à fait disposé à réduire ces deux séances de demain à une seule et à m'en tenir aux autres séances qui ont déjà été fixées pour cette semaine. J'estime que les événements des dernières vingt-quatre heures n'ont rien prouvé. Nous attendons de recevoir les résultats des enquêtes du Groupe subsidiaire et les renseignements officiels qui peuvent nous parvenir de nos différentes missions en Grèce. Cela est néanmoins un indice suffisant d'une situation inquiétante, dont ce Conseil a le devoir de connaître. Le représentant de la France a déjà fait une remarque semblable.

I do not think that we are accelerating our discussion in any way by casting aspersions, at this table, on the integrity of Greece; certainly until we know the facts, it seems to me hardly compatible with the dignity of the Security Council for accusations of such vulgarity to be flung at the head of a representative of a State seated at this table. The Council might at least reserve its opinion until it has the facts.

If the President is willing, I should like for the Council to decide whether we should have a meeting tomorrow—either in the morning or the afternoon, it does not matter which—in order to speed up our work. The President has suggested, I believe, that he would be ready to speak tomorrow, and we might even get to consideration of the detailed paragraphs of our resolution.

Mr. HODGSON (Australia): It is not a question of this Council's being stampeded, or, as has been suggested, of its blindly following the noise of Greece. We think that it is a matter of some urgency that we should reach a decision on the resolutions before the Council. I fully support what the representative of France has said. As far as my delegation is concerned, we have not made up our minds at all as to the recent incidents, but we have our Subsidiary Group there, and from it we shall be able to ascertain the facts.

You will recall that in my statement the other day I said that the representative of the Union of Soviet Socialist Republics had approached this problem with preconceived notions.¹ It should not be for me, the representative of a small country, to remind him that he is representing here not the Union of Soviet Socialist Republics only, but the whole of the United Nations; that being so, we have to reach a just and impartial decision in the light of all the facts. So far, we have none of those facts; yet he has decided ahead of those facts, and I just want to indicate that we feel that that is a wrong approach to the problem.

The PRESIDENT: I want to ask one question of the representative of the United States. We have a meeting of Committee 2 of the Atomic Energy Commission tomorrow morning and a meeting of the Commission for Conventional Armaments in the afternoon. I think it will be somewhat inconvenient to call off these meetings. I wonder whether it would not be just as well for us to hold two meetings on Thursday. Meetings would also have to be called off on Thursday, but at least those participating would have one day's notice in advance.

Mr. JOHNSON (United States of America): My delegation would prefer to have one meeting tomorrow and one meeting on Thursday. The meeting tomorrow afternoon of the Commission

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 57.

Je ne crois pas que nous activions le cours de nos discussions d'aucune manière en dénigrant du haut de cette tribune l'honnêteté de la Grèce; avant d'en connaître les faits, je prétends qu'il sied mal à la dignité de ce Conseil de tolérer que des accusations brutales soient lancées à la face du représentant d'un pays qui siège parmi nous. Le Conseil devrait au moins réserver son opinion jusqu'à ce qu'il soit en possession des faits.

Si le Président est d'accord, j'aimerais que le Conseil décide si nous nous réunirons demain — soit le matin, soit l'après-midi, peu importe — afin d'accélérer notre travail. Le Président a déclaré, je crois, qu'il serait disposé à prendre la parole demain et que nous pourrions même aborder l'examen des paragraphes détaillés de notre résolution.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Il ne s'agit pas pour le Conseil, comme on l'a fait remarquer, de se laisser bousculer ou mener aveuglément par les événements de Grèce. Nous estimons qu'il est urgent d'aboutir à une décision en ce qui concerne les résolutions qui sont présentées au Conseil. J'appuie sans réserve les déclarations du représentant de la France. En ce qui concerne ma délégation, nous n'avons pas défini notre attitude relativement aux récents incidents, mais notre Groupe subsidiaire se trouve là-bas et, grâce à lui, nous serons à même de vérifier les faits.

Je me permets de vous rappeler que, dans mon intervention de l'autre jour, j'ai déclaré que le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait abordé ce problème avec des idées préconçues. Ce ne devrait pas être à moi, représentant d'un petit Etat, de lui rappeler qu'il représente ici, non pas l'Union des Républiques socialistes soviétiques uniquement, mais l'ensemble des Nations Unies; dans ces conditions, nous devons arriver à une décision équitable et impartiale, à la lumière de tous les faits. Jusqu'à maintenant nous ne sommes saisis d'aucun fait, et cependant il a pris une décision anticipée; je veux seulement signaler que c'est à notre avis une mauvaise manière d'aborder ce problème.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je désire poser une question au représentant des Etats-Unis. Le Comité 2 de la Commission de l'énergie atomique se réunit demain matin et la Commission des armements de type classique se réunit l'après-midi. Il me semble qu'il est difficile d'annuler ces séances. Je me demande s'il ne serait pas tout aussi bien pour nous de tenir deux séances jeudi. Il faudrait également annuler d'autres séances jeudi, mais ceux qui doivent y siéger seront, au moins, prévenus un jour d'avance.

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation préférerait que nous tenions une séance demain et une séance jeudi. Il n'y aurait certainement aucun inconvé-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 57.

for Conventional Armaments would certainly suffer nothing by being postponed a few days.

The PRESIDENT: I shall ask those members of the Council who wish to hold a meeting tomorrow to raise their hands.

The proposal was rejected, having received only six votes.

Votes for:

Australia
Belgium
Brazil
Syria
United Kingdom
United States of America

The PRESIDENT: Our next meeting will therefore be scheduled, as originally, for Thursday at 3 p.m.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I should like to take up again your suggestion that we should hold a meeting on Thursday morning. It was because I preferred a meeting on Thursday morning that I did not vote for the United States proposal. I am quite prepared, however, to give Mr. Johnston's request favourable consideration, if the meeting for which he is asking can be postponed until Thursday morning, that is to say, if we can have two meetings on Thursday.

Mr. LÓPEZ (Colombia): I have no objection whatever to having another meeting on the Greek question tomorrow afternoon, but there is some doubt as to whether we are going to have the information that we are expected to have by tomorrow afternoon. If it is not certain that we are going to have this information, I really do not see much advantage in altering our schedule. To my mind that is the important point. Personally, I am perfectly willing to have a meeting tomorrow, either in the morning or the afternoon, provided we have the assurance that we will have the information.

Mr. HSIA (China): I wish to support what the President and Mr. Parodi suggested. I think we should have two meetings on Thursday instead of a meeting tomorrow, because tomorrow afternoon I have called a meeting of the Commission for Conventional Armaments. I could not very well call off the meeting without good reason. I do not think that a difference of eighteen or twenty-four hours is so very important.

The PRESIDENT: Before I grant the floor to the representative of the United Kingdom, I might also mention that there is an alternative possibility of having two meetings on Friday. There is only one meeting scheduled for Friday morning, and we could have another meeting in the afternoon. That would not call anything off, because there are no other committee or commission meetings planned for that time.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): With reference to what was said by the repre-

nient à ce que la séance de la Commission des armements de type classique, prévue pour demain, soit remise à quelques jours.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander aux membres du Conseil qui désirent se réunir demain de lever la main?

Six membres seulement ayant levé la main, la proposition est rejetée.

Votent pour:

Australie
Belgique
Brésil
Syrie
Royaume-Uni
Etats-Unis d'Amérique

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Notre prochaine séance est donc fixée, comme auparavant, pour jeudi à 15 heures.

M. PARODI (France): Je voudrais reprendre la suggestion que vous avez faite, tendant à ce que nous ayons une réunion jeudi matin. C'est parce que je préférerais cette réunion jeudi matin que je n'ai pas voté en faveur de la proposition des États-Unis. Mais je suis tout à fait disposé à tenir le plus grand compte de la demande de M. Johnson, si on pouvait reporter à jeudi matin la séance qu'il demande, c'est-à-dire avoir deux réunions jeudi.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas la moindre objection à ce que nous nous réunissions de nouveau demain après-midi pour discuter de la question de Grèce; mais il est douteux que nous soyons en possession, demain après-midi, des renseignements que nous devons avoir. S'il n'est pas certain que nous possédions ces renseignements, je ne vois vraiment pas quel avantage il y a à ce que nous modifions notre emploi du temps. C'est là, à mon avis, le point important. J'accepte très volontiers, pour ma part, que nous nous réunissions demain, soit dans la matinée, soit dans l'après-midi, pourvu que nous soyons assurés d'avoir les renseignements.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je désire appuyer les propositions du Président et de M. Parodi. Je pense que nous devrions tenir deux séances jeudi au lieu de tenir une séance demain, car j'ai convoqué pour demain après-midi une réunion de la Commission des armements de type classique. Il me serait difficile d'annuler cette réunion sans motif valable. Il ne me semble pas qu'une différence de dix-huit ou de vingt-quatre heures soit tellement importante.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole au représentant du Royaume-Uni, je puis aussi vous signaler qu'il existe une autre solution consistant à tenir deux séances vendredi. Il n'y a qu'une séance prévue pour vendredi matin et nous pourrions nous réunir de nouveau dans l'après-midi. Il ne serait pas nécessaire d'annuler une séance quelconque, étant donné qu'il n'y a pas d'autre comité ou commission qui doive se réunir à cette heure-là.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): J'en reviens à ce qu'a

representative of Colombia, I do not think it would be necessary for the Council to suspend discussion on this question until we receive information on the recently alleged incidents. We have other business before us. We shall have the pleasure, I hope, of hearing the President conclude the general debate with a statement of the attitude of his Government. We shall then, I should hope, begin to discuss the resolution which is before us.

But apart from that, it seems to me extremely dangerous, and invites all kinds of trouble and disorder, for the Council to suspend its discussion of the main question because incidents are reported, and we are waiting to hear from the Subsidiary Group in regard to the matter. I think we ought to go straight ahead with the work in which we are involved.

The PRESIDENT: The question of a meeting tomorrow has already been decided negatively by a vote of the Council. The question now is whether we should have two meetings on Thursday or two meetings on Friday. I do not think it makes any difference; the only difference is a technical one in that certain other meetings would not have to be shifted if we met twice on Friday. The question of accelerating our debate, which was mentioned by the representative of the United States, would be taken care of either way.

Unless there is any objection by the Council, I shall call one meeting on Thursday and two meetings on Friday; this has the advantage of not disturbing any of the arrangements which have already been made.

Mr. LÓPEZ (Colombia): The suggestion is quite agreeable to me. However, I wonder whether we might not follow the precedent established during the meetings of the previous weeks and have two meetings on Thursday and one meeting on Friday morning.

The PRESIDENT: If that is the desire of the Council, I am perfectly ready to grant it. Therefore, we shall have two meetings of the Council on Thursday and one meeting of the Council on Friday, all devoted to the Greek question.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to remind you that one of the committees of the Atomic Energy Commission is due to hold its meeting on Thursday. If that meeting is to be postponed until Friday I shall raise no objection. If it is not postponed, it will be inconvenient.

The PRESIDENT: I shall request the Chairman of the Working Committee of the Atomic Energy Commission to transfer his meeting scheduled for Thursday morning to Friday afternoon. I am sure he will accept this request. Consequently, we are all agreed upon our schedule; two meetings of the Council on Thursday and one meeting on Friday morning. The next meeting of the Council is Thursday at 10.30 a.m.

The meeting rose at 6.45 p.m.

déclaré le représentant de la Colombie; il ne me semble pas qu'il soit nécessaire que le Conseil ajourne les débats sur cette question jusqu'à ce qu'il reçoive les renseignements relatifs aux prétendus incidents de ces derniers jours. Il y a d'autres questions dont nous sommes saisis. Nous aurons, je l'espère, le plaisir d'entendre le Président présenter la conclusion du débat d'ordre général et faire une déclaration sur l'attitude de son Gouvernement, et c'est alors que nous commencerons, il faut l'espérer, la discussion de la résolution qui nous a été présentée.

Il me semble, en outre, qu'il existe un danger extrême et des risques de difficultés ou de désordre, si le Conseil ajourne la discussion de la principale question, sous prétexte que des incidents sont signalés et que nous attendons d'en être informés par le Groupe subsidiaire. J'estime que nous devrions aller de l'avant dans le travail qui nous occupe actuellement.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La question de la séance de demain a déjà été résolue par un vote négatif du Conseil. La question est maintenant de savoir si nous nous réunirons deux fois jeudi ou deux fois vendredi. Je ne pense pas que cela importe beaucoup: la seule différence est d'ordre technique, du fait que l'horaire d'autres séances n'aura pas à être modifié si nous nous réunissons deux fois vendredi. La nécessité d'activer nos débats, dont a parlé le représentant des États-Unis, sera satisfaite de toute façon.

A moins que le Conseil ne formule des objections, nous tiendrons une séance jeudi et deux séances vendredi; cela présente l'avantage de ne contrarier aucune des dispositions qui ont déjà été prises.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Cette proposition me semble fort acceptable. Toutefois, je me demande si nous ne pourrions pas nous inspirer du précédent créé au cours des séances des semaines précédentes, et nous réunir deux fois jeudi et une fois vendredi matin.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si le Conseil préfère cette solution, je suis tout à fait disposé à l'accepter. Dans ces conditions, nous tiendrons deux séances jeudi et une séance vendredi, consacrées toutes trois à la question grecque.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais faire remarquer que l'un des comités de la Commission de l'énergie atomique doit se réunir jeudi. Si cette séance est renvoyée à vendredi, je n'aurai pas d'objection à soulever. Si elle ne l'est pas, cela créera des difficultés.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je prie le Président du Comité de travail de la Commission de l'énergie atomique de remettre à vendredi après-midi la séance que ce Comité doit tenir jeudi matin. Je suis certain qu'il acceptera. Nous sommes donc bien d'accord sur notre emploi du temps: le Conseil tiendra deux séances jeudi et une séance vendredi matin. La prochaine séance aura lieu jeudi à 10 h. 30.

La séance est levée à 18 h. 45.

SALES AGENTS OF UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Argentina—*Argentine*

Editorial Sudamericana
S. A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

Australia—*Australie*

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

Belgium—*Belgique*

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

Bolivia—*Bolivie*

Librería Científica y
Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

Canada

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

Chile—*Chili*

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

China—*Chine*

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

Costa Rica—*Costa-Rica*

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

Cuba

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

Czechoslovakia

Tchécoslovaquie

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

Denmark—*Danemark*

Einar Munskgaard
Nørregade 6
KJØBENHAVN

Dominican Republic

République Dominicaine

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

Ecuador—*Equateur*

Muñoz Hermanos y Cía
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

Egypt—*Egypte*

Librairie "La Renaissance
d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

Finland—*Finlande*

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

France

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

Greece—*Grèce*

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

Guatemala

José Goubaud
Goubaud & Cía Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

Haiti—*Haïti*

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

India—*Inde*

Oxford Book & Stationery
Co.
Scindia House
NEW DELHI

Iran

Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

Iraq—*Irak*

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

Lebanon—*Liban*

Librairie universelle
BEYROUTH

Luxembourg

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

Netherlands—*Pays-Bas*

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
S'GRAVENHAGE

New Zealand

Nouvelle-Zélande

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

Norway—*Norvège*

Norsk Bokimport A/S
Edv. Storms Gate 1
OSLO

Philippines

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN

Sweden—*Suède*

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

Switzerland—*Suisse*

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL

Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

Syria—*Syrie*

Librairie universelle
DAMAS

Turkey—*Turquie*

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

Union of South Africa

Union Sud-Africaine

Central News Agency Ltd.
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG, CAPETOWN,
DURBAN

United Kingdom

Royaume-Uni

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops at
LONDON, EDINBURGH,
MANCHESTER, CARDIFF,
BELFAST and BRISTOL

United States of America

Etats-Unis d'Amérique

International Documents
Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

Yugoslavia—*Yougoslavie*

Drzavno Produzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD